

COMPTES RENDUS

Anthony BEHIN, **Grains de révolte. L'émeute du 18 avril 1775 à Dijon**, Langres, D. Gueniot, 2010, 208 p., ISBN 978-2-87825-487-7, 22,80 €.

Ce livre n'est pas le premier qui ait été écrit sur ce sujet resté dans les mémoires dijonnaises et nationales comme le premier épisode sérieux de la « guerre des farines », liminaire aux difficultés de Turgot et, plus généralement, à celles qu'alliaient connaître Louis XVI et ses principaux ministres. Mais il vient après que la réflexion des historiens eut beaucoup progressé, à la fois sur les subsistances et sur les troubles que causent le manque et la cherté des grains. Le livre est nourri de ces avancées et il vient lui-même apporter des réponses neuves sur cet épisode, et, au-delà, sur les logiques des foules en colère.

L'ouvrage est divisé en six chapitres, sous tendus par un raisonnement chronologique et explicatif. Les trois premiers chapitres dessinent la situation, le quatrième décrit l'émeute, les deux derniers en montrent les suites et les conséquences. Ce plan, simple et clair, permet de mettre en scène l'émeute et de dévoiler, avec méthode, les circonstances de la mise en place d'une situation explosive. Un premier chapitre est consacré à la structure sociale de la ville (qui aurait gagné à une approche plus sociale, fondée sur l'examen des registres de taille ou l'étude des premiers dénombrements postérieurs de quelques années seulement à 1775) ; à la présentation des acteurs « du maintien de l'ordre » et aux règles propres aux marchés dijonnais (la présentation est complétée dans une annexe). L'auteur rappelle ensuite le caractère instable de la transition entre un système réglementé et un système libéral du commerce des grains, transition tentée dès 1763 mais sur laquelle Louis XV était revenu en 1770. Cette phase d'incertitude secrétait naturellement de l'inquiétude chez les consommateurs de grains et, à Dijon, à la mairie attachée à la réglementation, gardienne de l'ordre. Puis, l'auteur présente brièvement la personnalité de Turgot et l'édit du 13 septembre 1774, celui qui fut contesté.

Enfin, au plus près des événements, Anthony Béhin montre les appréhensions des autorités qui surveillent les marchés plus que d'ordinaire, et qui, à travers la commission permanente des états provinciaux (les Élus), prévoient des ateliers de charité à monter sur les principaux chantiers routiers de la province (seuls, dans le royaume, les États de Bourgogne gèrent le réseau routier et fluvial). Facteur de faiblesse, un nouvel intendant, Dupleix de Bacquencourt, vient d'être nommé le 1er décembre 1773, il n'a pas encore suffisamment de connaissance de la situation locale pour agir avec efficacité, les ordres et l'appui de Versailles lui font également défaut, par surcroît, il n'est pas à Dijon en avril 1775. Le patronage du puissant gouverneur, le prince de Condé, est également requis, d'autant plus que des états doivent se tenir à la fin du printemps, en mai, et qu'à cette occasion les dépenses en grains augmentent beaucoup dans la ville.

L'étude précise des mercuriales appuyée sur deux graphiques (p. 211) démontre que les problèmes n'ont pas surgi d'un coup mais que les marchés ont été mal approvisionnés (ou irrégulièrement) en février et mars 1775 et que les prix ont monté progressivement pendant ces deux mois, au point que des incidents mineurs éclatent durant les marchés du début du mois d'avril. L'émeute est le résultat d'une « montée lente des périls » et elle



était attendue des autorités. La colère populaire n'est donc, dans ce cas, ni soudaine ni surprenante.

Ses effets sont bien connus et le déroulement du « tumulte », décrit avec beaucoup de verve comme un reportage, était déjà connu dans ses grandes lignes, comme le prouve le travail de recension des sources présenté dans l'annexe 1 et dans la bibliographie (plusieurs récits ou lettres ont été publiés au XIX^e siècle, montrant la vivacité du souvenir de cette émeute). En ce mardi « troisième fête de Pâques », donc chômé, entre deux heures de l'après-midi et le milieu de la nuit du 18 au 19 avril, la foule s'en prend à un meunier, Carré, qui réussit à lui échapper en se réfugiant chez un procureur, Potel, dont la maison est vandalisée. L'attroupement dévaste ensuite le moulin de Carré au bord de l'Ouche, hors de la ville ; puis les révoltés sont revenus chercher, en ville, un conseiller au Parlement, Filzjean de Sainte-Colombe, qui leur échappe également de peu, et ils pillent systématiquement son hôtel en ville, qui était tout proche du point de départ de l'émeute. Le commandant militaire et le maire n'ont pratiquement pas réagi durant ces premières heures. L'évêque de Dijon, Monseigneur d'Apchon, est intervenu auprès des émeutiers avec un succès relatif et un courage reconnu, ultérieurement, par tous. Le soulèvement n'a fait qu'un mort, le lendemain, les troubles cessent.

Jusqu'alors les écrits sur la révolte avaient insisté sur son caractère soudain, et sur la coïncidence entre l'attaque contre Filzjean de Sainte-Colombe et son destin ultérieur puisqu'il devait périr au cours d'une assemblée électorale plus qu'houleuse en 1790. Le plus grand mérite du livre d'Anthony Behin est d'exposer la logique des événements. La foule dijonnaise n'a pas été en la circonstance aveugle, mais remarquablement logique et bien informée en s'en prenant à trois personnages liés entre eux. En ouvrant largement son enquête à des fonds d'archives très nombreux et divers (à Dijon, Paris, Chantilly), Anthony Behin a pu montrer que le meunier Carré était, de très loin, le plus important de la ville et qu'il avait tenté d'appliquer les principes nouveaux de « mouture économique ». Cela lui avait valu de la méfiance et une condamnation en justice en 1770. Condamnation qu'il réussit à faire effacer en 1773 par l'intervention du procureur Potel, lorsqu'il fut mis « hors de cour » par le conseiller Filzjean de Sainte-Colombe : les trois victimes de la journée ont bien eu partie liée dans l'esprit public. Le livre permet ainsi une réflexion sur la densité des réseaux sociaux de la fin du XVIII^e siècle, et sur la circulation de l'information dans une société dépourvue de presse informative et, pour partie, étrangère à l'écrit.

D'autres caractères de l'émeute viennent confirmer ce que nous avons appris des enquêtes de Jean Nicolas sur « l'intranquillité » : la part importante des femmes et des enfants parmi les participants, des foules constituées de gens du lieu identifiables et non de paysans ou d'émeutiers stipendiés... Il n'est pas jusqu'au traitement de l'émeute qui ne soit assez classique avec des divergences d'appréciation entre le commandant militaire et le maire enclins à la rigueur, les officiers de justice attachés aux formes, l'évêque de Dijon fidèle à son rôle d'intercesseur qui y gagna une grande popularité et le prince de Condé intermédiaire obligé, dont la prépondérance est renforcée par sa venue aux États quelques semaines après les troubles, signe du rapide pardon royal. Les nombreux écrits du temps sur la révolte révèlent, d'ailleurs, un nouvel état d'esprit teinté de pitié pour un peuple affamé préparant cette rapide clémence que Louis XVI s'est réservée, ce que montrent les deux chapitres consacrés aux suites de la journée.

Comme dans les révoltes plus anciennes, les conséquences ont été relativement légères : les accusés devant le bailliage puis le parlement ont bénéficié d'une certaine magnanimité, il y eut deux condamnations à mort (l'une par contumace, l'autre commuée par le roi) et douze autres condamnations (en août 1775). Par contre, le marché de Dijon a

été soigneusement approvisionné après le « tumulte », en partie aux dépens des marchands lyonnais, et le prix des grains a connu aussitôt un léger tassement, avant même que de bonnes nouvelles de la future récolte (celle de 1775) ne soient données.

La solide conclusion du livre, la publication en annexe de plusieurs documents restés inédits, enrichissent considérablement la connaissance de cet épisode important de l'histoire du règne de Louis XVI qui, après avoir été vu comme un complot contre Turgot, a été souvent étudié comme un révélateur des luttes d'influence à Dijon, échos de celles qui déchirent l'entourage royal. Dans ce livre de lecture aisée, où le sens du récit est bien présent, la réflexion a porté aussi largement sur la police des grains, le climat social que sur les aspects politiques.

Christine LAMARRE

Luc DAIREAUX, « **Le feu de la rébellion** » ? **Les imprimés de l'affaire de Bretagne (1764-1769)**, Préface de Gauthier Aubert, Paris, Honoré Champion éditeur, 2011, 776 p., ISBN 978-2-7453-2216-6, 150 E.

Dans son essai autobiographique, Mona Ozouf résumait les rivalités entre La Chalotais, procureur général du roi au parlement de Bretagne et le duc d'Aiguillon, connues sous le nom d'affaire de Bretagne, comme une « affaire à peu près inintelligible ». Au milieu de la fronde syncopée et partielle des cours souveraines et de l'opposition de certains bastions aux pratiques du gouvernement de la monarchie, cette affaire n'a cessé de nourrir un débat historiographique longtemps passionnel, qu'incarnent des figures comme Arthur de la Borderie, Barthélémy Pocquet, ou Marcel Marion avant de revenir à des termes plus scientifiques sous l'impulsion, notamment, des historiens anglo-saxons, et de se nourrir de nouveau des recherches actuelles particulièrement novatrices des spécialistes français de l'histoire parlementaire. C'est dans ce contexte qu'il faut accueillir le superbe travail que livre Luc Daireaux sur les troubles de Bretagne et le situer dans une histoire plus vaste des régimes politiques au XVIII^e siècle.

Dans cet objectif, c'est à un salutaire retour aux sources que l'auteur nous convie en réduisant sa chronologie, à juste titre, aux années 1764-1769. Luc Daireaux ne s'est pas contenté de traquer les ouvrages contemporains de l'époque. Il a repris d'un côté les actes du pouvoir royal : les édits, les arrêts du Conseil, les déclarations, les lettres patentes ; de l'autre, il s'est arrêté sur les arrêts des parlements, les lettres, les remontrances et les représentations des cours souveraines, ainsi que sur des mémoires, des requêtes judiciaires, des factums ; enfin, les libelles, les pamphlets et les satires que suscite l'affaire de Bretagne et dont l'opinion publique se nourrit ont retenu, à juste titre, son attention. Après avoir contextualisé l'affaire de Bretagne et éclairé la méthodologie de son ouvrage, ce dépouillement minutieux lui permet de proposer plus de 190 notices documentaires. Présentées de façon chronologique, elles comportent chacune un titre, l'adresse, le format et la pagination, la localisation du document (et ses différents sites aujourd'hui), son contenu et, en complément, des remarques explicatives. Le fond du texte est exposé par une présentation synthétique et des extraits fondamentaux toujours bien choisis. Cette notice peut être brève, mais elle peut aussi occuper une trentaine de pages du volume selon l'importance du document retenu : il en est ainsi pour l'ouvrage (n° 188) *Procédure de Bretagne* visant à dénoncer une « procédure criminelle ». Enfin, une table des localisations de l'affaire



de Bretagne, un exposé des sources complémentaires et une bibliographie irréprochable enrichissent, avec annexes et index, l'appareil critique.

L'enquête menée par Luc Daireaux pose de façon positive un certain nombre de questions concernant les principaux groupes d'acteurs qui entrent en scène dans l'affaire : les uns permettent de mieux apprécier les diverses facettes de ce qu'on a appelé « l'opposition parlementaire » : comment se forme et se développe le face à face rhétorique entre les cours et l'appareil gouvernemental de la monarchie ? Quels concepts utilise-t-on de part et d'autre ? Qui sont les destinataires des textes produits ? Les autres montrent la vigueur et le fonctionnement de la société organique, avec ses solidarités familiales – la famille La Chalotais est entièrement impliquée dans cette crise, les poursuites et la défense des deux procureurs généraux – ses clientèles rivales – la solidarité des conseillers contrastant avec la constitution d'un front du refus autour des Ifs – ses haines personnelles illustrées par l'hostilité entre les gens du roi proprement dits, ou entre La Chalotais et le premier président du parlement, les règlements de compte au sein de l'appareil judiciaire comme de l'appareil d'État, et, enfin, la vigueur des valeurs de l'époque comme l'honneur ou l'héroïsme dans la noblesse de robe. Bien au-delà, on mesure aussi dans les documents les modalités du passage d'une affaire individuelle à une affaire nationale où le jugement de Sénac de Meilhan sur la « légèreté et l'inconséquence qui ont quelquefois caractérisé le gouvernement de ce temps » prend tout son sens, entre une position initiale autoritaire et l'abandon d'un procès de la part de la monarchie.

Dans le même temps, et en marge de la pérennité de ces valeurs aristocratiques, on voit se multiplier dans l'argumentation déployée des signes de modernité. L'ensemble des documents révèle en effet, comme le rappellent Luc Daireaux et Gauthier Aubert dans sa préface, l'importance croissante de l'opinion publique sur le second versant du XVIII^e siècle. Au fil des textes, on observe les agents du gouvernement de la monarchie et le monde parlementaire agir au coup par coup, se répondre sans définir ni tenir une ligne d'action précise : les inflexions de la politique royale face à la position de principe défendue par les cours sur « le consentement de la nation », que l'auteur analyse, le démontrent clairement. Mais de façon récurrente, les acteurs, quel que soit le parti qu'ils adoptent, invoquent de plus en plus l'opinion publique pour se justifier, accuser et revendiquer. Les documents cités permettent d'entrevoir les stratégies imaginées ou mobilisées soit au nom d'un public prêt à accueillir les idées émanant des cours souveraines, soit, même, pour engendrer et alimenter l'opinion publique.

Ensuite, les textes rassemblés par Luc Daireaux montrent bien que les règles de droit, les procédures se retrouvent souvent mises à mal par le cours des événements, le changement social, l'évolution politique. L'une des questions fondamentales posée par cette « affaire de Bretagne », qui prend des proportions nationales, regarde le déphasage entre des cadres politiques et judiciaires réputés stables et une évolution sociale où la haute magistrature, qui entend pourtant demeurer fidèle aux traditions juridiques, fait appel à l'opinion publique pour défendre sa légitimité.

Enfin, les documents émanant des cours souveraines révèlent la coexistence de courants de pensée séculaires, de convictions personnelles, et aussi l'appropriation progressive de concepts des Lumières par les conseillers des parlements ou par les gens du roi. Pas plus que les intendances, les cours ne sont des institutions figées ; elles ne sont pas que des réceptacles d'une pensée philosophique à son apogée mais elles participent à l'élaboration de nouveaux concepts, de nouveaux débats et instaurent des rapports de force inédits avec le gouvernement de la monarchie, et entre sujets du roi.

Or l'opinion publique ne reste pas enfermée dans le discours des moralistes qui l'ont définie comme loi régulatrice de la société humaine : elle devient une loi politique sous la plume des acteurs du monde parlementaire, sans se confondre avec les concepts de peuple ou de nation. Elle n'est peut-être pas encore ce tribunal auquel se réfère Keith Michael Baker mais, réactive, elle est déjà un contradicteur. Loin de la docilité populaire, elle s'oppose par sa raison à la sujétion. Quand l'opinion du peuple est condamnée irrémédiablement à l'erreur, l'opinion publique fait appel à des facultés conformes à la veille parlementaire, qui va du simple avis dans les « humbles remontrances » à un ton plus irrévérencieux dans des pamphlets, anonymes certes, mais qui émane des mêmes milieux. La presse d'expression française s'est faite régulièrement et largement l'écho de l'affaire de Bretagne, à l'image de la *Gazette de Leyde* que Luc Daireaux a soigneusement reprise dans le menu détail. Ce n'est pas le moindre mérite de ce travail scientifique exemplaire que de remettre les historiens de l'Ancien Régime et ceux de la Révolution sur la piste de cette opinion publique bientôt désignée comme l'initiatrice d'une action politique souveraine...

Alain J. LEMAÎTRE

Rafe BLAUFARB, **The politics of fiscal privilege in Provence 1530-1830**, Washington, The Catholic University of America Press, 2012, 300 p., ISBN 978-0-8132-1950-9, 53,49 €.

En l'élargissant, l'auteur reprend ici une question qui a déjà été largement étudiée, en particulier avec les travaux de M. Cubells de 1970 à 2000 sur la noblesse et la propriété foncière en Provence et surtout par lui-même avec *Une lutte de deux siècles et demi contre l'exemption fiscale 1530-1789 : le procès des tailles de Provence, textes et documents* (Aix, 2010), que d'ailleurs il rappelle en introduction. Saisi par les députés du Tiers de cette province, le Parlement de Paris en 1549 déclare à la déception des plaignants que le caractère noble attribué à certaines terres dans cette province est un privilège particulier des seigneurs, dû au fait que la Provence est « pays de taille (royale) réelle » et que cela donne aux seigneurs un *droit de compensation* leur permettant de transférer l'exemption pour les parcelles qu'ils vendent à une autre terre qu'ils possèdent encore et qui était jusque-là roturière et taxable. Proche de la noblesse, le roi Henri II ratifia l'arrêt en 1556. Cette disposition permettait au second ordre auquel appartenaient la plupart des seigneurs, de maintenir son privilège foncier fiscal quel que soit le marché de la terre, et figeait la terre roturière taxable. Mais du même coup, la porte était ouverte à la multiplication des contestations entre communautés contribuables et seigneurs exemptés. La question va être discutée sous le nom de *Procès des tailles* du XVI^e siècle à 1789, provoquant des tensions, et on retrouve la même situation en Dauphiné et Languedoc. À partir de vastes dépouillements non seulement à Aix mais également dans quelques dépôts d'archives municipales et surtout aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale, tenant compte des abondantes recherches locales, entre autres de nombreux articles de *Provence Historique* et des *Annales du Midi*, Rafe Blaufarb apporte de nouvelles précisions et replace le problème dans le cadre de la féodalité provençale, son particularisme avec l'institution des banalités non seigneuriales et la distribution des droits de justice.

Comme ses prédécesseurs, Louis XIV est à la fois soucieux du rendement fiscal que ses guerres obligent à élever et de ménagement vis-à-vis de la noblesse. Il tient en même temps à se poser en arbitre, ce qui l'amène à la fois à confirmer en 1702 le droit



de compensation et à presser les communautés par des déclarations successives depuis 1667 de réduire leurs dettes et de racheter les terres aliénées afin de demeurer solvables vis-à-vis de l'impôt, ce qui devrait les pousser à des actions de récupération des fonds perdus. Indirectement et involontairement, le droit de compensation est remis en question. Dans les années 1760 le corps de la noblesse accepte que l'exemption foncière soit réexaminée localement à l'occasion des opérations de régénération des droits de fief tombés en désuétude, ce qui déclenche une nouvelle vague de contestations. Mais des deux côtés, on le voit à propos de l'affaire entre la ville d'Aubagne et Mme de la Reynarde devant la Cour des Comptes d'Aix en 1768, noblesse et Tiers sont décidés, l'une à garder, l'autre à abolir la franchise fiscale et à établir l'égalité devant l'impôt. Une campagne d'opinion s'engage et, en 1776, une lettre de Turgot, Contrôleur général, qui met l'accent sur les biens aliénés avec exemption de taille, excite la critique du privilège dans l'atmosphère de la Physiocratie. Entre autres, le conflit entre le marquis de Thans et la communauté de Tourettes-les-Fayences dont il est seigneur, à propos d'une terre réputée roturière selon les villageois, suscite en 1778 la controverse, la Cour des Comptes suivant la position des roturiers en 1779, l'assemblée de la noblesse demandant aussitôt l'annulation de l'arrêt. En 1780, le *Mémoire sur le rachat des biens roturiers aliénés par les communautés en département de leurs dettes* de l'avocat au Parlement d'Aix, Portalis, futur ministre de Napoléon, critique le second ordre au nom du droit romain et, derrière, l'autorité de la monarchie amoindrie par le droit seigneurial, ce qui provoque la réplique de l'assemblée de la noblesse qui dénonce une attaque contre elle et le clergé, une insulte au système des fiefs et une mentalité « subversive ». Sollicité par les deux parties, le Conseil du roi en 1783, penchant quelque peu du côté du Tiers, pose des limitations au droit des seigneurs de réunir des terres à leurs domaines. La noblesse alors réclame un délai pour appliquer ces règles, ce à quoi consent le Tiers.

Ce temps passé, en 1787, la crise des finances publiques, le retour des États provinciaux et la demande de convocation des États généraux reprise par l'Assemblée des Notables, redonnent ardeur aux protagonistes. Le Tiers fait traîner la mise en place des États provinciaux, tandis que la noblesse entreprend un véritable *lobbying* à Versailles, envoyant pétitions et délégations secrètes pour faire condamner Portalis et son *Mémoire sur la contribution des Trois ordres* (1787), tâchant d'obtenir l'abrogation de l'arrêt de 1783 et décidant de tirer à 1500 exemplaires un libelle anonyme sur la question fiscale en Provence. Elle obtient la promesse d'une augmentation des pouvoirs des États en 1788, avec une « constitution provinciale » élaborée par les avocats de l'ordre. En face de cette réaction nobiliaire, le Tiers, lui aussi, multiplie les pamphlets contre les privilèges, trouvant un écho chez les curés, les nobles non fieffés et les roturiers exclus des oligarchies communales. Sur le terrain éclatent des incidents à propos des droits seigneuriaux et une vague de troubles paysans se développe au printemps 1789 en face desquels les États provinciaux sont impuissants.

La nuit du 4 août résout la question, mais le particularisme local créé par deux siècles de lutte donne une grande sensibilité de la province à la question de la terre. La procédure de rachat des droits seigneuriaux a peu de succès et des procès sont intentés à propos de la taille non payée par les privilégiés pour 1789 et sur les parcelles anciennement nobles ou roturières, la Constituante abolissant le droit de compensation pour l'avenir mais ne se prononçant pas sur le passé. La révolte fédéraliste et la Terreur évoquent encore la question et quelques procès durent jusqu'à l'Empire.

Cependant plus neuves sont les précisions fournies par l'auteur sur les institutions de la province et leur fonctionnement. Sans bouleverser ce qu'on en savait, elles confirment

l'idée d'un particularisme provençal qui dépasse la question de la terre. Cédée en 1481 par le dernier comte Angevin à son cousin Louis XI, la province a vu « ses privilèges et statuts » garantis en principe par déclaration royale en 1661, 1772, 1782. Elle est gouvernée par deux séries d'institutions. Pour le roi, il y a le gouverneur ou plutôt son lieutenant qui paraît jouer peu de rôle au XVIII^e siècle. Par contre les intendants sont actifs mais leur autoritarisme est limité et certains se font – classiquement – les défenseurs des intérêts locaux face à Versailles, tels Cardin Le Bret (1687-1704) ou les deux Gallois de la Tour (1744-71, 1774-90). Du côté de la province, il y a, outre le Parlement d'Aix, les États mais on ne les entend guère. Non réunis de 1639 à 1788, ils siègent dans la forme ancienne cinq jours en janvier 1788, huit en avril 1789. À la fin du XVIII^e siècle leur composition les discrédite dans le peuple des villes alors que la noblesse y trouve son compte. quatorze évêques et archevêques y représentent le clergé, pour la noblesse seuls les fiefés y ont accès et le Tiers a cinquante-huit députés pour les consulats de trente-six villes à quoi s'ajoutent vingt-deux vigueries, circonscriptions rurales envoyant chacune un député désigné par les municipalités à tour de rôle et non élus, système donc parfaitement oligarchique qui ressemble beaucoup à ce qui se pratique en Artois ou Béarn et qui est dominé par le second ordre et les consulats des deux grandes villes, Aix et Marseille.

Mais a beaucoup plus d'importance et d'originalité l'Assemblée Générale des Communautés. Quoiqu'elle ne se réunisse chaque année que quelques jours, elle intervient sur des questions essentielles, votant l'impôt, les dépenses obligatoires militaires et les dépenses de soutien social et de développement économique. Trente-six communautés, à peu près les mêmes que pour les États, y envoient chacune un député désigné aussi par les consulats. Ici la noblesse reste forte (plus de cinquante députés sur deux cent-quatre-vingt quatorze en 1777-1786) mais nettement minoritaire et quoique les marchands y soient presque absents, domine la bourgeoisie des hommes de loi et des propriétaires « bourgeois ». Le second ordre ne s'en désintéresse nullement et des assemblées de noblesse en préparent les délibérations, réunions où les titrés viennent (quatre vingt-huit sur deux cent quatre-vingt un participants en 1781-87) ainsi que les seigneurs généralement aisés (soixante-quatorze sur deux cent quatre-vingt un). Pourtant, à en juger par le tableau – très incomplet de 1778 – les députés nobles ne sont pas parmi les plus riches, sans doute plutôt des clients des grands. Une autre institution renforce l'influence de l'Assemblée des communautés : la Procure du Pays, permanente, constituée par trois consuls d'Aix et un-deux assesseurs et présidée par l'archevêque d'Aix, en relation avec un agent du pays envoyé à Paris par l'Assemblée générale.

Au long du XVIII^e siècle le budget de la province évolue : si l'impôt – fait notable – n'augmente pas, et si l'entretien des troupes demeure de loin la dépense principale, les frais de construction routière et la dette gonflent sensiblement, surtout après 1750. Par ailleurs, forte des engagements des souverains successifs, l'Assemblée générale n'hésite pas à adresser des remontrances au gouvernement, en particulier sur les libertés de la province (1762, 1772, 1782).

Ainsi du XVI^e siècle à 1789 monte une véritable vie politique locale où certaines institutions provinciales en dépit de leurs faiblesses ne font pas que de la figuration pour la célébration de la monarchie. Même la convocation des États provinciaux dont on sait au XVIII^e siècle la vétusté par rapport à la majorité des mentalités, devient un enjeu. Seul petit reproche qu'on peut faire à cet ouvrage fortement documenté et écrit clairement, il ne montre pas assez qu'à chaque fois que cette question fiscale revient à l'ordre du jour combien agissent également, à côté de la situation politique, les facteurs matériels : avec



l'économie et la reprise de l'impôt et la misère sous Louis XIV, aussi la démographie avec l'augmentation de la population au XVIII^e siècle qui rend plus aigu le problème de la terre.

Guy LEMARCHAND

Zeev STERNHELL, **Les anti-Lumières. Une tradition du XVIII^e siècle à la guerre froide**, Gallimard, folio histoire, 2010, 942 p., ISBN 978-2-07-031818-6, 13 €.

Cette réédition d'une œuvre parue initialement en 2006 ajoute peu au texte initial, sinon en durcissant encore la démonstration qui lie l'histoire des anti-Lumières et de la Contre-Révolution aux crises de la démocratie du XX^e siècle. Ainsi, parmi les auteurs incriminés, le mot n'est pas trop fort, apparaît le sociologue américain Daniel Bell, présenté dans un article de l'auteur dans le *Monde diplomatique* comme « le plus important théoricien néoconservateur contemporain », allégation qui paraît bien hors de propos lorsqu'on aborde son œuvre évoquée en une page rapide dans ce livre. Dans une description à charge, l'auteur convoque ceux qu'il considère comme les représentants d'un courant négatif, opposé aux Lumières et à l'idéal révolutionnaire, accusés d'avoir entraîné le monde dans l'irrationalité, le nationalisme et finalement les errements du fascisme, du nazisme, couverts par les néo-conservateurs d'aujourd'hui. En refusant de vouloir changer le monde, les penseurs de Vico à Furet, en passant par Finkielkraut, se retrouvent ainsi dans une filiation proprement dangereuse pour l'avenir du monde. Cette démonstration néglige ainsi toutes les différentes formes de Lumières et amalgame toutes les composantes des anti et contre-révolutions possibles, négligeant les oppositions que les chrétiens les plus contre-révolutionnaires ont pu manifester contre le nazisme par exemple. Les citations sont prises pour les besoins de la cause, ce qui est notamment vrai pour les pensées de Maistre et de Berlin réduites à des caricatures. Enfin en ne se situant que dans le cadre de l'histoire des idées, l'auteur ne craint pas de vouloir expliquer le cours de l'Histoire sans référence à la matérialité des actes. Il rejoint, bizarrement, le courant qu'il combat qui veut absolument faire des Lumières le creuset initial du totalitarisme. Il est difficile de rendre Vico, Burke ou Herder responsables de la montée des nationalismes pendant la Révolution française et l'Empire. La construction des mentalités et la mise en place des idéologies ne sont pas seulement dépendantes des idées exprimées par tel ou tel penseur. L'histoire sociale, économique, religieuse, politique a une épaisseur qui fait que des groupes suivent des slogans et des systèmes plus qu'ils ne se réfèrent à des positions intellectuelles claires. Il est aussi troublant de voir les Lumières unifiées malgré leurs divergences dans un bloc qui serait le portrait en creux dessiné par leurs ennemis. On ne peut que regretter que ce livre aussi érudit et aussi engagé dans la défense des Lumières se range résolument dans une écriture aussi intolérante et polémique, desservant au final la thèse qu'il prétend soutenir.

Jean-Clément MARTIN

Jean-Marc SCHIAPPA (dir.), **Pour la défense de la Révolution française 1789-2009**, colloque de l'Institut de Recherches et d'Études de la Libre Pensée 2008, Paris, L'Harmattan, 2012, 168 p., ISBN 978-2-296, 17 €.

Jean-Luc CHAPPEY, Bernard GAINOT, Guillaume MAZEAU, Frédéric RÉGENT, Pierre SERNA, **Pourquoi faire la Révolution**, Comité de vigilance face aux usages publics de l'Histoire, Marseille, Agone, 2012, 204 p., ISBN 978-2-7486, 15 €.

Ces deux ouvrages collectifs visent le même objectif qui est nettement affirmé par les maîtres d'œuvre. Il s'agit de démontrer que la Révolution française est autre chose qu'une prise de pouvoir sans lendemain obtenue par des foules violentes plus portées au vandalisme qu'à la réflexion politique, et que, avec des limites et des contradictions, ses réformes étaient porteuses de modernité au sens de promotion de la personne humaine. En tant que tel, le ton des auteurs est militant : ils veulent répondre aux publications, livres, articles, films, émissions télévisuelles, assez nombreux depuis le bicentenaire de 1789 qui ont dressé une présentation systématiquement péjorative de la décennie révolutionnaire. Ils font donc le point à propos des grandes questions débattues en s'appuyant sur les recherches historiques récentes. Le but n'est pas de présenter un panorama exhaustif de la Révolution, mais de discuter les arguments des courants intellectuels qui sont actifs depuis Hippolyte Taine et avant, et qui se sont exprimés à nouveau au XXI^e siècle, avec aussi, éventuellement, de nouvelles preuves du caractère négatif de l'événement. La différence entre les deux recueils est de forme : dans le premier douze communications assez brèves essentiellement synthétiques, dans le second cinq articles, chacun plus long et entrant davantage dans le détail des sources et des faits. Mais l'intention et la pratique de réflexion rationaliste sur l'histoire sont les mêmes, elles sont familières à la Société d'études robespierristes, dont d'ailleurs une note dans le second livre, publié par les soins de l'IHRF, rappelle la chronologie de développement de ses activités.

Michel Biard (Jean-Marc Schiappa (dir.) analyse des publications choisies parmi 2000 ouvrages plus ou moins généraux sur la Révolution : deux rééditions de « souvenirs » sur la période déjà parues au XIX^e siècle (2006), un ouvrage sur Robespierre au CNRS (2009) et évidemment *Le livre noir de la Révolution française* (2008). Les « souvenirs » comportent de nombreuses erreurs factuelles non relevées par les éditeurs qui ne se donnent même pas la peine de préciser l'origine et la transmission du document. Quant aux deux autres ouvrages, ils se signalent par la pauvreté des sources citées, l'ignorance des travaux parus depuis 1945, la désinvolture simplificatrice vis-à-vis du contenu des faits et de la chronologie, l'apriorisme dans l'interprétation de la dénonciation d'une historiographie « jacobino-marxiste », en fait très mal connue par les auteurs. Nous restons avec ce type de publications dans la suite de Taine et Gaxotte, rien de plus.

Ensuite on peut regrouper l'ensemble des communications en quatre thèmes majeurs. Le premier est l'apparition et le développement du concept de souveraineté nationale. Pascal Clesse (Jean-Marc Schiappa (dir.) place la Révolution dans la suite des philosophes et en particulier de Rousseau, comme la recherche de la conciliation entre liberté individuelle et aliénation de ce même droit au profit de la communauté d'appartenance. La déclaration des droits de l'homme de 1793 va jusqu'à mettre la souveraineté dans le peuple, mais réaffirme la liberté et avec la propriété apparaît le risque de ce que Marx appelle « la liberté de l'homme égoïste ». Selon Dominique Goussot (Jean-Marc Schiappa (dir.), l'affirmation de la liberté et de l'égalité a été motrice pour provoquer la rupture qu'a été la transformation de la fragmentation du territoire sous l'Ancien Régime fait d'une mosaïque d'institutions diverses selon les provinces et les villes, en un tout uni et homogénéisé par l'uniformité de l'administration et de la justice nouvelles. Par là, la souveraineté nationale prend corps. Louis Couturier (Jean-Marc Schiappa (dir.) met l'accent sur la constitution de 1793 qui a été reconnue importante malgré sa non-application aussi bien par Babeuf que par Lamartine



ou Furet. Il en souligne l'effort pour y concilier souveraineté nationale avec entre autres le droit de pétition, le droit d'insurrection et le suffrage universel, et la nécessité d'un pouvoir fort avec l'élargissement du rôle primordial du Conseil législatif indivisible et la peine de mort pour ceux qui violeraient la souveraineté nationale. Reprenant la distinction classique du déroulement de 1789-99 en trois périodes, Serge Bianchi (Jean-Marc Schiappa (dir.), montre que jusqu'à septembre 1792 l'égalitarisme n'est révéralé qu'en paroles, ainsi le nouveau *Code rural* se prononce pour le droit de clôture en faveur des propriétaires. Puis fleurit effectivement l'égalitarisme, à la fois par les textes de quelques théoriciens, Jacques Roux ou Lange, et par les décisions politiques comme l'affirmation du droit au travail dans la constitution de 1793 ou l'abolition totale des droits féodaux. Après Thermidor la vague reflue en dépit de la résistance populaire. Tout un courant intellectuel né avec Thomas More puis Morelly continuera à poser la question de la contradiction entre propriété privée et droit à l'existence. Jean-Marc Schiappa (Jean-Marc Schiappa (dir.), retrace les rapports entre politique religieuse de la Révolution et Église catholique. 1789 affirme la liberté de conscience mais la constitution civile du clergé, loin d'aller jusqu'à la séparation de l'Église et de l'État ni à plus forte raison d'établir l'athéisme comme le dit la Contre-Révolution, se contente de réorganiser le corps ecclésiastique. Contrairement à ce qu'écrit Vincent Peillon (*La Révolution française n'est pas terminée* 2008), erreur dictée, ajouterai-je, par la position de « juste milieu » tremblotante et flexible de la Social-démocratie en face de la nouvelle coalition contre-révolutionnaire, celle du capital financiarisé national et international. C'est la Papauté qui, en condamnant la Constitution civile du clergé et les principes de 1789 dans l'encyclique du 23 avril 1791, a engagé le fer, bonne partie des ecclésiastiques, hommes et femmes, passant à la Contre-Révolution, ce qui alimente à son tour la vague anti-cléricale, au demeurant combattue par les montagnards. N'est pas non plus anti-religieux le Culte de l'Être Suprême et – il faut l'appeler par son nom entier – de la nature, créant un culte sommaire et n'interdisant pas le culte de la raison ni aucun autre. La loi thermidorienne du 18 septembre 1794 n'est pas non plus une première séparation de l'Église et de l'État et par souci financier se limite à supprimer le budget des cultes tout en instaurant les fêtes civiques unanimistes. Autre cible de l'historiographie conservatrice, avec entre autres Mona Ozouf, l'idée de régénération avancée par l'abbé Grégoire faisant la distinction entre l'élite éclairée qui a cette mission de transformation vis-à-vis d'un peuple laissé dans l'ignorance et la primitivité par l'Ancien Régime. Suivant Jean-Luc Chappey (dans Chappey *et al.*), les jacobins font davantage et, sous la pression du mouvement populaire il est vrai, ils donnent directement le pouvoir au peuple dans une véritable révolution culturelle, très différente de la manipulation maoïste. Ils lui donnent satisfaction par le rejet du formalisme aristocratique des relations de bienséance, la promotion des orateurs populaires comme Marat, la multiplication des sociétés populaires et les lois sociales. Cependant quand le concours du peuple n'est plus nécessaire à la victoire de la Révolution maintenant assurée, l'égalitarisme devient à partir de novembre 1794 système de Terreur, mot inventé par les acteurs de l'exécution de Robespierre. La création de l'Institut en octobre 1795 signifie que la mission de civilisation dans un cadre élitiste est à nouveau d'actualité. Après 1802 le règne des notables rétablit la vision fixiste de la société. Néanmoins les recherches récentes ont établi que le Directoire n'était pas que le règne sans partage des muscadins et des merveilleuses et la toute-puissance des munitionnaires enrichis par la corruption. Bernard Gainot relève (dans Chappey *et al.*) qu'à côté de la conspiration babouviste, persiste un courant notable de républicains néo-jacobins qui, à travers les clubs, une partie de la presse et surtout parmi les députés aux Cinq-Cents, avancent des propositions de réforme sociale et économique. Un François de Neufchâteau, ministre, en est influencé. L'intérêt privé y

est pris en compte mais tempéré par l'État, et le souvenir de ces idées retentira sous la monarchie de Juillet. Pourtant on doit observer que ces clercs de la pacification sociale ont été balayés par Bonaparte et Louis-Philippe.

Second thème de ces ouvrages : la Terreur présentée comme épisode fondateur des totalitarismes du XX^e siècle, entre autres par François Furet, et caractérisée essentiellement par la pratique du massacre de masse contre toute opposition. Guillaume Mazeau (dans Chappey *et al*) rappelle que la mise en œuvre de la violence d'État contre le peuple est courante dans l'Europe depuis le XVI^e siècle. Le Salut Public de 1793 répond à des dangers qui sont d'une gravité exceptionnelle dans l'histoire française, extérieure et intérieure. Même les généraux – l'expérience le confirme – peuvent trahir. Robespierre, comme orateur théorisant la loi répressive et pontife de l'Être Suprême, est au centre de la dénonciation du moment de l'An II, laquelle en dessine selon Michel Vovelle (Jean-Marc Schiappa (dir.) un portrait caricatural et simpliste. Malgré sa perruque, il est démocrate dès la Constituante. Les débats du Comité de salut public révèlent que ses positions sont sans cesse discutées et le culte de l'Être Suprême tout à la fois répond à la déchristianisation politiquement dangereuse et à la croyance en l'immortalité de l'âme que l'Incorruptible partage avec bien d'autres. La violence légalisée contre les oppositions n'a pas empêché la délibération de continuer dans les institutions centrales et locales, et elle a épargné nombre de départements éloignés des champs de bataille militaires. Il ne faut pas non plus prendre au pied de la lettre une rhétorique d'enthousiasme et la pratique sur le terrain. Les lois de prairial sont effectivement meurtrières dans une atmosphère de rumeurs, de complots et de divergences accrues au sein des comités. Toutefois 55 % des accusés devant le Tribunal révolutionnaire ont été acquittés. Il s'agissait également de ne pas laisser libre cours à la colère populaire expéditive. À propos de la Vendée qui a permis à Reynald Secher de parler, en exploitant le décret du 19 mars 1792, de « génocide » voulu par l'autorité révolutionnaire (1986) et ensuite à Alain Gérard (1994, 1999) de présenter les noyades de Carrier comme ordonnées par un révolutionnaire professionnel partisan de « la révolution permanente », analogie anachronique évidente et polémique, Nicole Perron (Jean-Marc Schiappa (dir) rappelle le danger d'une guerre civile dans la France entière avec le refus paysan de la levée des 300 000 hommes. Quant au décret du 1^{er} août 1793 sur la pratique de la terre brûlée, il a été peu appliqué. Par contre les destructions et assassinats dus aux colonnes de Turreau sont réels quoiqu'épargnant relativement les populations bleues. Ils sont avant tout l'acte d'un guerrier réellement professionnel qui tue et n'oublie pas de prendre le vent : baron sous l'Empire, Croix de Saint-Louis en 1814.

Troisième thème abordé par deux communications : la politique coloniale que retrace Florence Gauthier (Jean-Marc Schiappa (dir.) en décrivant les étapes législatives pour arriver au décret d'abolition de l'esclavage du 14 février 1794 et en les restituant dans un mouvement commencé avec Las Casas et Frédéric Régent (Jean-Luc Chappey *et al.*) en s'attachant aux contradictions de la société coloniale aux Antilles, divisée en trois catégories relativement fermées, Blancs eux-mêmes divisés en planteurs et pauvres, libres de couleur aux droits restreints, esclaves qui sont de loin les plus nombreux. Parvenir à la liberté de 1794 fut particulièrement difficile et sanglant. Les deux auteurs retracent les liens entre les colons qui pensent d'abord à l'abolition de l'exclusif et une partie de la Constituante par l'intermédiaire du club de Massiac fondé le 20 août 1789. S'y oppose la Société des Amis des Noirs créée dès 1788 et à laquelle adhèrent La Fayette et Sieyès, mais le 3 juillet 1789, huit députés des diverses possessions représentant des intérêts colons sont admis à l'Assemblée nationale. En accordant le 8 mars 1790 que la loi française ne sera appliquée dans les colonies qu'après l'accord de chaque colonie, la Constituante puis la Législative



penchent du côté des maîtres des établissements. Le double soulèvement à Saint-Domingue des métis puis des esclaves change évidemment le problème. À partir de là, deux grandes forces interviennent aussi et se contrebalancent : sur place les colons prêts à passer du côté espagnol et de la flotte britannique, en face la Convention qui veut enfin faire appliquer sa loi en s'appuyant sur les esclaves. Si la constitution de l'an III confirme l'abolition de l'esclavage, avec la dictature de Brumaire l'affaire est tranchée : les colonies auront des lois spéciales, mais la résistance noire l'emporte dans la grande île avec la création de la première république ex-coloniale, Haïti, tandis qu'est réaffirmé en métropole le préjugé raciste.

Dernière question : le souvenir de la Révolution et la réalité d'application de ses principes à la fin du XX^e siècle et aujourd'hui, montrant que précisément la Révolution, contrairement à ce qu'en a dit François Furet, n'est toujours pas un objet froid. André Bellon (Jean-Marc Schiappa (dir.) note qu'il faut attendre 1946 pour que la notion de souveraineté nationale soit inscrite dans la constitution, encore la pression de la Résistance y est-elle pour beaucoup. Mitterrand a bien célébré avec ampleur le bicentenaire, mais Valmy fut évoqué en 1989 et, me semble-t-il, prudemment, on s'arrête là afin de ne pas éveiller quelques pensées subversives. David Gozlan (Jean-Marc Schiappa (dir.) relève qu'en 2000 le ministre socialiste Claude Allègre supprime la commission Jaurès du CTHS instituée en 1903. La Commission Européenne, libérale, met en cause l'État unitaire en tendant à privilégier les rapports avec les régions. Sarkozy s'en est pris à la laïcité en reconnaissant les diplômes des universités catholiques ; en même temps la multiplication des lois de surveillance de la population menace la liberté des personnes. Certes, rappelle Jean-Luc Chappey (dans Jean-Luc Chappey *et al.*), le même président a repris en 2007 le terme de « politique de civilisation », mais sa politique financière a aussitôt ruiné le propos.

Certaines communications sont trop brèves, laissant un peu le lecteur sur sa faim et certains exposés auraient gagné à ne pas s'arrêter à 1799 et à aller jusqu'à 1815, voire 1830 car c'est une fois la guerre incessante finie qu'on commence à pouvoir mesurer les résultats de la Révolution. Le Consulat et l'Empire créent des institutions d'encadrement du marché, en dépit du libéralisme dominant, qui se sont perpétuées jusqu'au XX^e siècle, la Restauration sur le plan économique n'est pas réactionnaire. Cependant l'essentiel est que le but assigné à ces deux volumes est largement tenu : on a bien avec cet ensemble une défense documentée et argumentée de la Révolution face aux historiographies conservatrices ou réactionnaires. Pour autant on ne tombe pas dans une hagiographie de la Révolution, et, contrairement à ce que prétendent les courants opposés, on ne répète pas à l'infini les acquis des pères fondateurs de l'histoire universitaire de la période Mathiez, Lefebvre, Soboul. Depuis 1989, sans rompre avec ces derniers, comme toute discipline qui se veut scientifique, elle a évolué, remettant en cause certains jugements anciens et s'ouvrant à de nouvelles problématiques de recherches. Non, la Révolution n'est pas terminée...

Néanmoins au terme de cette lecture on ressent un certain malaise. Il est suscité d'abord par la communication « Toute révolution est guerre d'indépendance » (Pierre Serna dans Jean-Luc Chappey *et al.*) : la démonstration en est habile mais ne convainc pas. L'auteur part du constat justifié que la Révolution s'inscrit dans une suite de contestations depuis le XVI^e siècle des États par les peuples et que la construction pluriséculaire des appareils monarchiques a été accompagnée, en réaction à la montée de l'impôt et aux levées d'hommes, d'une résistance populaire, « contre-pouvoir » dit-il avec excès. Après 1770, cette lutte en Europe et en Amérique devient une véritable dynamique et Pierre Serna abandonne à juste titre le refus de la « Révolution Atlantique » prononcé dans les années 1950-1960 dans l'atmosphère de la guerre froide. À cet égard, la Révolution constitue bien

une victoire – limitée et réelle – de la pression d'en bas : la barrière linguistique qui rejetait la majorité du peuple est brisée par l'affirmation de la langue unique, les communes sont constituées et la domination nobiliaire dissoute. Mais à quoi sert-il de faire de la Révolution une « guerre de décolonisation » ? Par là sont brouillés les concepts car, si, dans les colonies, indigènes et esclaves importés sont fortement dominés, il y a de nombreuses et notables différences entre situation coloniale d'une part et seigneurie et État nobiliaire en métropole d'autre part ; le Code Noir est autre chose qu'un coutumier provincial. On arrive ainsi à une dérive vers un jeu verbal, une néo-scholastique moliéresque qui appréhende l'histoire en donnant la place primordiale au discours et au politique.

Cette tendance apparaît aussi avec une lacune de ces volumes : l'économique et le démographique en sont totalement absents. Un tel silence étonne d'autant plus qu'en ces matières il y a eu des travaux importants depuis 1989. On saisit mieux la conjoncture avec l'écroulement de 1793-96 pour de nombreux secteurs, la tendance à la reprise dès la fin du Directoire, l'esquisse d'une révolution industrielle sous le Premier Consul et l'Empereur et les effets contradictoires du blocus continental. En démographie Emmanuel Le Roy Ladurie dans le cadre d'une vaste histoire climatique a montré la persistance après 1787 des crises de subsistance aux lourdes conséquences (2006) et on connaît mieux les phénomènes d'abandons d'enfants et d'entrées en nombre dans les hôpitaux et leurs variations, aussi les généalogies précisant la constitution de nouvelles dynasties bourgeoises avec leurs stratégies matrimoniales et patrimoniales. De plus, lors du bicentenaire, l'économie, avec la Vendée, a été une des grandes cibles du dénigrement de la Révolution, avec la mise en avant de la ruine du commerce maritime, du blocage de l'innovation industrielle face à l'Angleterre, déclaré être à l'origine du « retard français » au XIX^e siècle. L'étude des exclus a servi d'alibi pour soutenir que la Révolution n'avait rien changé d'important sur le plan social. Aux publicistes à l'argumentation légère et a priori comme Florin Aftalion (1987) ou René Sédillot (1987), se sont joints des historiens de poids à la méthodologie soigneuse quoique discutable dans d'assez nombreuses publications, comme Maurice Levy-Leboyer, François Crouzet, Jean-Pierre Poussou, le tout orchestré par le prestige scientifique de Pierre Chaunu (1989) avec un manichéisme et des imprécations dignes de la Contre-Révolution de l'époque et de la Restauration. Cet effacement des infrastructures au profit des superstructures qu'on note également dans les colonnes des *AHRF*, et cet oubli des bonnes vieilles courbes archi-connues de l'émission des assignats ou des pics de mortalité posent une question de fond. Certes, l'homme ne vit pas que de pain et il est nécessaire de saisir toutes ses nourritures, matérielles et morales. Mais il ne vit pas non plus sans pain. Certes encore, il y a eu des progrès importants de l'histoire politique qui ne considère plus seulement le dessin des institutions et la composition des cercles dirigeants. Toutefois on peut se demander si l'enfermement tranquille dans sa spécialité aidant et sous la Révolution le politique tient forcément une grande place, l'historiographie universitaire de la période ne serait pas à son tour, avec un décalage chronologique et discrètement, pénétrée par la mode passée du tout-politique, une « histoire sur coussin d'air », comme disait Michel Vovelle à propos de certaines orientations de l'histoire des mentalités. L'histoire économique elle-même n'y échappe pas non plus. Un ouvrage récent sur l'état de la discipline (éd. Jean-Claude Daumas, *L'histoire économique en mouvement entre héritages et renouvellement* 2012), fort documenté et subtilement analytique et synthétique à la fois, ne s'intéresse pas à la Révolution en tant que telle et ignore pour l'Ancien Régime et 1789 la question double : du cadre économique au politique, de l'action politique sur l'économie. Au contraire, la démographie historique est demeurée plus ouverte aux autres secteurs comme en témoigne la synthèse sur la France de Scarlett Beauvalet-Boutouyrie (*La démographie de l'époque*



moderne 1999) qui met en valeur les déterminations sociales mais ne va pas au-delà de 1789 que traitait la grande synthèse de Jacques Dupaquier (1988). Il nous manque une nouvelle réflexion épistémologique sur ces sujets et il ne faut pas laisser la nécessaire actualisation du concept d'histoire totale aux seuls philosophes.

Guy LEMARCHAND

Jean-Claude MEYER, **Deux théologiens en Révolution. L'universitaire Paul Benoît Barthe, évêque du Gers, le carme prédicateur Hyacinthe Sermet, évêque métropolitain du Sud**, Préface de Jean de Viguierie, s. l. [Paris-Toulouse], Parole et Silence-Centre Histoire et Théologie de l'Institut catholique de Toulouse, 2011, 634 p., ISBN 978-2-84573-972-7, 38 €.

Dans le prolongement de sa thèse d'histoire sur la vie religieuse en Haute-Garonne sous la Révolution (sous la direction de Jacques Godechot, publiée en 1982 aux Presses universitaires du Mirail), Jean-Claude Meyer nous invite à suivre l'itinéraire intellectuel de deux personnalités méconnues de l'épiscopat constitutionnel méridional, Paul Benoît Barthe, évêque du Gers, et Hyacinthe Sermet, évêque de Haute-Garonne.

Les deux hommes sont contemporains, Sermet est né en 1732 à Toulouse et Barthe en 1739 à Montredon. Ils suivent parallèlement une brillante carrière ecclésiastique et deviennent des savants reconnus au cours des années 1780 : Barthe, en tant que professeur puis doyen de la faculté de théologie de Toulouse, Sermet en tant que provincial des Carmes déchaux d'Aquitaine et membre éminent de l'Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. De leurs premiers écrits, Jean-Claude Meyer retient surtout les deux premiers volumes – les seuls parus – du traité de théologie publié par Barthe en 1790, fruit de son enseignement dans la décennie 1780. Ce texte, édité en latin, est soigneusement étudié à la lumière des débats théologiques du temps. Fermement attaché aux principes gallicans, Barthe se montre néanmoins hostile aux principes richéristes de la démocratie ecclésiastique, s'inscrivant ainsi dans ce que l'auteur appelle le courant du « gallicanisme épiscopal autoritaire ». Les curés doivent être soumis à l'évêque, les religieux à leurs supérieurs, dans le cadre d'une conception aristocratique du gouvernement de l'Église. En revanche, il affirme expressément que les matières de discipline relèvent du pouvoir civil. Il rejoint ainsi la position des canonistes gallicans, dont Durand de Maillane, qui inspirent au même moment la rédaction de la Constitution civile du clergé. Ce n'est donc pas par opportunisme que Barthe adhère aux réformes religieuses votées par la constituante, mais par une conviction solidement ancrée par plusieurs années d'enseignement de la théologie.

En 1789, Sermet et Barthe soutiennent publiquement les décrets de l'Assemblée nationale privant l'Église de ses privilèges ainsi que ceux relatifs à la nationalisation des biens du clergé. Dans les discours qu'ils prononcent lors des cérémonies fédératives au début de 1790, tous deux font l'éloge de l'Église primitive et annoncent un retour aux vrais principes évangéliques, rendu justement possible par cette nationalisation des propriétés ecclésiastiques. Ils approuvent la Constitution civile du clergé dont ils défendent les principes dans des textes vendus ou distribués par l'intermédiaire du Club des Amis de la Constitution de Toulouse. Sermet cherche à en accroître la diffusion en les traduisant en langue occitane, afin d'en faciliter la lecture devant le public local, comme le *Dialogo entre le Pero Sermet et Mestré Guillaumes*, l'*Abis a las brabos gens* [Avis aux braves gens] ou le *Discours pronouçat davant la légiou de Saint Ginest*, dont il existe des variantes

dans le dialecte toulousain et dans le dialecte montpelliérain. L'intégralité de ces trois discours est proposée en version bilingue en annexe de l'ouvrage (p. 557-596). De son côté, en véritable précurseur des universités populaires contemporaines, Barthe propose au public toulousain d'assister à la faculté de théologie à un cycle de conférences sur les mérites des réformes religieuses de la Constituante, en abordant chaque semaine un thème en rapport avec l'actualité législative. C'est ainsi qu'il légitime la vente des biens nationaux et l'application du principe électif au clergé diocésain. Afin de bien comprendre le sens de la rupture ecclésiologique opérée par Barthe et Sermet, l'auteur prend soin de mettre en parallèle leurs propos avec ceux des évêques réfractaires du Sud-Ouest, dont il démontre avec justesse l'attitude conciliatrice, qui ne fut pas comprise des constituants, alors murés dans leurs certitudes sur les questions religieuses.

Bénéficiant, de par leurs écrits et discours, d'une solide réputation de patriotisme, les deux hommes figurent parmi les « candidats » favoris des sociétés politiques locales lors des élections épiscopales du printemps 1791 : Barthe est élu évêque du Gers à Auch le 16 février, tandis que Sermet est élu évêque de Haute-Garonne le 28 mars, après que Loménie de Brienne, toujours cher au cœur des Toulousains, eut fait savoir qu'il refusait d'abandonner son siège de Sens. Jean-Claude Meyer se livre ensuite à une étude très détaillée de l'argumentaire déployé dans leurs mandements et instructions pastorales pour défendre la nouvelle organisation de l'Église de France et dénoncer les « erreurs ultramontaines » des réfractaires. La définition des limites du pouvoir pontifical par les deux évêques fait l'objet d'un développement particulièrement important et tout à fait éclairant sur les apports de la tradition gallicane et du réformisme démocratique des Lumières. Il faut regretter ici l'absence de toute démarche comparatiste avec la pensée théologique d'Adrien Lamourette, évêque constitutionnel de Rhône-et-Loire, récemment étudiée de manière approfondie dans la thèse de Caroline Chopelin-Blanc (Champion, 2009) qui ne semble pas être connue de l'auteur, ce qui paraît pour le moins surprenant sur un tel sujet (la bibliographie étant à jour jusqu'en 2010). De même, s'ils sont cités en bibliographie, les travaux de Rita Hermon-Belot et de Jean Dubray consacrés à la théologie de Grégoire, de même que la thèse de Bernard Plongeron (*Théologie et politique au siècle des Lumières*, 1973), ne sont quasiment pas utilisés dans cette partie, ce qui aurait pourtant permis de mettre davantage en valeur les points de convergence ou de divergence avec l'ecclésiologie de Sermet et de Barthe, dont on distingue finalement mal l'originalité.

Après avoir abordé la période de la Terreur, au cours de laquelle les deux évêques sont incarcérés pendant plus d'un an, la dernière partie de l'ouvrage examine leur rôle dans la seconde Église constitutionnelle, séparée de l'État, qui se met en place à partir de 1795, sous la houlette du Comité des évêques réunis, animés par Grégoire et Desbois de Rochefort. La situation est désastreuse à Toulouse pour Sermet, qui avoue à Grégoire que « [s]on troupeau se réduit à huit ou dix bons chrétiens de la ville ou de la campagne », alors que les réfractaires, qui font leur déclaration de soumission aux lois, occupent toutes les églises de la ville. De son côté, Barthe se rend à Paris pour prendre conseil et encouragement auprès des évêques réunis, avant de retourner à Auch pour œuvrer à la restauration du culte. Tous deux s'efforcent de mettre un terme au schisme en trouvant des points d'accord avec le clergé réfractaire, mais l'étude de leurs lettres pastorales montre qu'ils campent en réalité sur les mêmes positions qu'en 1791 relativement aux pouvoirs du pape et aux « fautes » des évêques insermentés. Les espoirs de réconciliation sont vite compromis, face à des réfractaires qui se montrent d'ailleurs tout aussi intransigeants que leurs adversaires, considérés comme des « schismatiques ». À partir de 1796, la collaboration de Sermet et de Barthe avec les évêques réunis se fait plus étroite : adhésion aux lettres encycliques,



diffusion des *Annales de la Religion*, mais surtout organisation de visites pastorales et de synodes diocésains, dont les comptes rendus font ici l'objet d'une étude minutieuse. Tous deux participent au premier concile national de 1797, où Sermet se fait particulièrement remarquer par ses talents de prédicateur. Ce dernier déploie dès lors une grande énergie pour ranimer l'Église constitutionnelle toulousaine et organise à Carcassonne, en octobre 1800, un concile métropolitain qui réunit les évêques de son ressort, à l'exception notable de Barthe. Les décrets adoptés à l'issue de cette rencontre révèlent l'attention portée aux principes d'unité de foi et de communion. Barthe et Sermet rejoignent ensuite le deuxième concile national qui ouvre ses séances à Paris en juin 1801. Obéissant aux dispositions du Concordat et du bref *Post multos labores*, ils démissionnent de leur siège sans opposer de résistance mais ils sont tous deux écartés de l'épiscopat concordataire, faute de soutiens politiques efficaces dans leur diocèse et auprès du gouvernement. Sermet se retire à Paris, vivant dans l'entourage des anciens évêques constitutionnels Grégoire, Desbois de Rochefort et Debortier, avant de mourir en août 1808. Quant à Barthe, il retourne à Auch exercer la fonction de professeur de grammaire à l'école centrale du Gers, jusqu'à sa suppression en 1804, et meurt en 1809.

Original dans le traitement de deux parcours intellectuels parallèles, ce livre aborde des sujets théologiques ardu, mais l'auteur prend toujours le soin de rappeler avec beaucoup de clarté les origines et les enjeux de chaque question débattue. L'ouvrage peut donc être lu sans difficultés particulières par des novices en histoire religieuse du XVIII^e siècle, qui disposent d'une analyse précise des argumentaires théologiques déployés tant par l'Église constitutionnelle que par l'Église réfractaire dans le Sud-Ouest. Mais cette analyse souffre malheureusement grandement du caractère partisan de l'ouvrage. La quatrième de couverture pose le décor en parlant explicitement de « deux hommes fourvoyés », ce qui constitue un jugement de valeur bien peu historique. Tout au long de l'ouvrage, l'auteur ne cesse d'opposer la saine tradition aux « dérives » théologiques des deux évêques. Or, si le principe de la tradition est fondé en théologie, c'est aussi un objet historique, qui doit être soumis à une lecture critique. Le chapitre 4 de la première partie, intitulé « Les chantres d'une religion civile », explique qu'à l'occasion de la fête de la Fédération, les deux prêtres ont contribué à célébrer « une religion de la patrie » qui, pour reprendre une affirmation de Jean de Viguerie, « n'a rien à voir avec la religion chrétienne », ce qui est pour le moins péremptoire. Quant aux chapitres 1 et 2 de la seconde partie, ils contiennent un véritable examen théologique de la validité de la Constitution civile du clergé du point de vue de l'Église romaine, avec au passage une dénonciation de l'œuvre souterraine néfaste des « Philosophes », selon une approche historiographique quelque peu datée. En fondant son analyse sur le présupposé du bon droit théologique de Rome, l'auteur gomme les enjeux politiques du schisme et ne permet guère de saisir le gallicanisme dans sa longue durée. Ainsi, la question de l'institution canonique des évêques par le pape a toujours été tributaire des rapports de force diplomatiques entre Paris et Rome aux XVII^e et XVIII^e siècles (voir la récente thèse d'Albane Pialoux, *Négociier à Rome au XVIII^e siècle*, Paris IV, 2009) : il ne pouvait en être autrement pendant la Révolution, et même après, dans le cadre concordataire du XIX^e siècle. Les principes théologiques trouvent toujours leurs limites dans le champ politique, ce qui permet de s'accommoder le cas échéant de la « tradition ». Dans cette histoire du schisme dans le Sud-Ouest, le théologien prend finalement le pas sur l'historien, ce qui n'est sans doute pas la meilleure façon de saisir tous les enjeux d'une période complexe, dont il faut cesser de juger les acteurs au prisme de préoccupations contemporaines, qu'elles soient politiques ou, comme ici, ecclésiologiques (cf. l'épilogue : « Le pape et les évêques, serviteurs de la communion »). En dépit de ces

quelques réserves, cette étude approfondie du discours théologico-politique de ces deux évêques contribue à la réévaluation intellectuelle de l'épiscopat constitutionnel, loin de l'image du ramassis d'aventuriers et d'opportunistes sans talents qui a si longtemps prévalu dans l'historiographie religieuse de la Révolution.

Paul CHOPELIN

Dominique GODINEAU, **S'abréger les jours. Le suicide en France au XVIII^e siècle**, Paris, Armand Colin, 2012, 336 p., ISBN 978-2-2002-4969-4, 24 €.

Cet ouvrage explore la face sombre du « beau XVIII^e siècle » en cernant le phénomène suicidaire à partir d'archives policières et judiciaires essentiellement parisiennes (Châtelet et parlement), complétées par celles du parlement de Rennes et par la lecture du *Journal* du libraire Hardy. Dominique Godineau s'inscrit ainsi dans une histoire des sensibilités tournée non pas vers l'explication psychologique du passage à l'acte mais vers la réception du geste suicidaire par la société française au XVIII^e siècle. On ne sera pas surpris que ce phénomène soit différemment appréhendé à partir de la seconde moitié du siècle : les formulations judiciaires – telles que l'« homicide de soi-même » – s'estompent alors pour faire place au néologisme *suicide*, venu d'Angleterre.

Le premier chapitre (« Le cadavre devant ses juges ») éclaire le traitement juridique et judiciaire du suicide, appréhendé par l'*Ordonnance criminelle* de 1670 comme un crime atroce de lèse-majesté humaine et faisant à ce titre l'objet d'une enquête du commissaire de police et de poursuites pénales *post mortem* – tout du moins lorsque les suicides ne sont pas désamorçés par les solidarités familiales et parviennent aux oreilles de la justice, c'est-à-dire peu souvent. La répression – quand elle a lieu – connaît un recul notable à partir de la seconde moitié du siècle et l'on remarque que les condamnations sont moins fréquentes lors du procès en appel devant les parlements de Paris et de Rennes. Dominique Godineau insiste sur la « décorporalisation » de la peine (p. 63) : le corps des suicidés n'est alors plus supplicié dans la rue et la confiscation des biens est minimale tandis que l'essentiel du châtement se focalise sur la damnation mémorielle. Cette évolution trouve un premier achèvement sous la Révolution lorsque le suicide est dépénalisé de façon « silencieuse » (p. 73). Sans grands débats, c'est par l'adoption du *Code pénal* (1791), supprimant l'*Ordonnance criminelle*, que le suicide n'est plus considéré comme un crime. Le Directoire quant à lui réaffirme dans le *Code des délits et des peines* (1795) que la mort éteint toute poursuite. Désormais considérés comme étant plus à plaindre qu'à punir, le suicidaire et le suicidé sont progressivement déresponsabilisés.

C'est à un panorama sociologique des pratiques suicidaires et de leurs représentations que nous convie le deuxième chapitre (« Vue(s) d'ensemble »). L'auteur insiste sur les différences liées au sexe, à l'âge et à la catégorie sociale. Si les suicidés sont souvent jeunes (moins de 30 ans) et préfèrent se suicider dans l'espace domestique (61 % des cas), il s'agit surtout d'hommes (aux deux tiers). Tandis que ces derniers privilégient les armes à feu et le fer, le saut (dans le vide, dans la Seine, dans un puits) demeure une pratique féminine. En étudiant l'« étiquette du suicide » (p. 102), Dominique Godineau met en lumière le caractère roturier et rural de la pendaison, la dimension urbaine et masculine des armes à feu et l'élitisme attaché aux armes blanches (notons que l'ouverture des veines est une pratique inconnue au XVIII^e siècle).



Logiquement, le troisième chapitre (« Les chemins du désespoir ») explore les motifs donnés au geste par les acteurs et les témoins. De façon générale, Dominique Godineau montre que le motif diabolique cède devant les ennuis matériels (un quart des suicides, notamment après l'effondrement du système de Law ou pendant la misère de l'an III) et devant la folie (un suicide sur dix). Mais c'est surtout l'ennui de vivre (ou mélancolie) qui s'impose comme nouveau motif au cours du siècle, en réponse peut-être à un idéal de bonheur martelé par les philosophes (« Il n'y a qu'un devoir, c'est d'être heureux », Diderot) et par les révolutionnaires (« Le bonheur est une idée neuve en Europe », Saint-Just). Ainsi l'absence de bonheur se retrouve fréquemment dans les mots d'adieux sous la Révolution : « Proclamé idéal à atteindre, son absence en devenait socialement plus criante, et peut-être aussi individuellement plus cruelle » (p. 174). L'ensemble de ces motifs traduit une plus grande empathie à l'égard d'un geste suicidaire déresponsabilisé.

Le quatrième chapitre (« Individus et société ») convainc moins que les trois précédents – peut-être faute de sources suffisantes –, en opérant un retour sur les pratiques et les motifs. Dominique Godineau se concentre alors sur l'analyse d'un phénomène qui ne s'impose qu'après 1750 : la rédaction de mots d'adieux. Elle insiste – peut-être trop – sur le passage d'un suicide philosophico-politique à un suicide plus passionnel au début du XIX^e siècle. Les quelques emprunts à la littérature sont mentionnés (écrits stoïciens, théâtre mélodramatique, lettre de Saint-Preux). Enfin, c'est aussi le rapport avec l'Église qui est exploré dans ce chapitre, tant les catholiques ne semblent pas avoir conscience de commettre un acte interdit ou – s'ils en ont conscience – décident de passer outre. Là encore, le choix personnel et la compassion l'emportent sur la réprobation.

Comme le chapitre précédent, le cinquième et dernier (« Suicide et événement ») opère un retour sur les pratiques et les motifs en se concentrant pour l'essentiel sur la rupture révolutionnaire : le geste suicidaire est désormais clairement valorisé et politisé. Si les révolutionnaires puisent dans les modèles antiques pour faire du suicide la manifestation de leur vertu civique et de leur liberté (on renvoie ici à la devise « Vivre libre et mourir », qui orne la couverture des *AHRF*), les royalistes invoquent plutôt le modèle des martyrs chrétiens. Dominique Godineau revient également sur la crise de l'an III, évoquant une « atmosphère morbide et anxigène » (p. 250) et comptabilisant soixante-treize suicides en six mois (entre l'automne 1794 et le printemps 1795). Le chapitre se concentre enfin sur plusieurs suicides célèbres (et célébrés), notamment sur les « martyrs de Prairial », ces six montagnards condamnés le 17 juin 1795 et qui se suicident collectivement après avoir inventé leur *Hymne* passé à la postérité (cf. *AHRF*, 1994, n° 297, p. 621-622).

L'importance du livre, première synthèse sur la question, et riche contribution à l'étude des changements culturels et sociaux de la fin du XVIII^e siècle, est aussi une invitation à approfondir et développer des recherches trop peu nombreuses. On peut cependant regretter le manque de cohérence qui touche les deux derniers chapitres et qui donne au dernier la forme d'un catalogue de suicides politiques sous la Révolution, ainsi que la mobilisation parfois trop rapide de Foucault et de certains concepts (sécularisation, médicalisation, hygiénisme, utilitarisme, etc.) pour éclairer des temporalités et des phénomènes complexes et nuancés (p. 59). On se gardera aussi de se laisser gagner par l'impression d'une évolution quasi linéaire de la condamnation à la dépenalisation, alors que la conclusion vient grandement nuancer cette impression. L'auteur y évoque en effet la revanche et la reconquête de l'Église au début du XIX^e siècle, reléguant la rupture révolutionnaire au rang de simple moment et invitant à prolonger les recherches par-delà la Révolution. On ne saurait que

recommander la découverte de cet ouvrage, stimulant et bien écrit, qui ouvre des pistes intéressantes et renouvelle les questionnements autour du phénomène suicidaire.

Sébastien ANNEN

Martine TARONI (éd.), **François-Yves Besnard. Un prêtre en révolution. Souvenirs d'un nonagénaire**, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Mémoire commune, 2011, 399 p., ISBN 978-2-7535-1316-7, 22 €.

François-Yves Besnard est né en 1752 dans une famille de riches fermiers angevins. Après avoir étudié au collège des oratoriens d'Angers, il entre au séminaire et soutient une thèse de théologie en 1777. Nommé la même année vicaire de la paroisse Saint-Pierre, toujours à Angers, il obtient la cure de Nouans, dans le Maine, en 1780. Amené à participer à la rédaction des cahiers de doléances de sa paroisse, il se prend de passion pour les événements politiques du jour. Il séjourne à Versailles en juillet-août 1789 pour assister aux séances de l'Assemblée nationale, au sein de laquelle ses amis Volney et La Révellière-Lépeaux lui servent de guide. De retour dans sa paroisse, il défend les réformes de la Constituante et c'est tout naturellement qu'il prête serment au début de l'année 1791. Il prend la parole à cette occasion devant la Société des Amis de la Constitution du Mans et s'affirme comme un modèle de « pasteur patriote ». Grâce à ses relations politiques, il est élu à la cure de Saint-Laud, à Angers, en mars 1791, en remplacement d'Étienne-Alexandre Bernier, le curé en titre et futur négociateur du Concordat, qui avait rejoint les rangs de l'Église réfractaire. En butte à l'hostilité manifeste de ses nouveaux paroissiens, Besnard démissionne au bout de quinze jours et finit par rejoindre sa paroisse de Nouans. Volney essaie alors de l'associer à la direction d'un domaine agricole modèle en Corse, mais l'entreprise échoue face aux intrigues de Paoli et de ses amis. En novembre 1793, Besnard abdique ses fonctions sacerdotales et remet ses lettres de prêtrise aux autorités. Pour gagner sa vie, il crée une manufacture de toile à pavillons, dans laquelle il emploie des réfugiés vendéens, mais il fait faillite en 1797. Il a néanmoins réussi à conserver ainsi son statut de notable et bénéficie de la confiance des autorités locales, qui le chargent, dès 1796, de plusieurs missions à Paris dans le but d'obtenir des aménagements aux décrets de réquisition militaire. Bénéficiant du soutien du directeur La Révellière-Lépeaux, dont il est un intime, il est nommé président de l'administration municipale du Mans en septembre 1797, dans le cadre de l'épuration anti-royaliste qui suit le coup d'État du 18 fructidor. Il joue un rôle important dans les manœuvres électorales du printemps 1798, ce qui lui vaut de devenir président de l'administration départementale de la Sarthe (mai 1798). Dans l'exercice de ses fonctions, il apparaît comme un administrateur républicain modéré, soucieux de consolider le régime, dans une région où les chouans restent très actifs. Destitué après le coup d'État du 18 Brumaire, il trouve, toujours grâce à son réseau de relations, un emploi au ministère de la Justice à Paris, mais il finit par démissionner et regagne son Anjou natal, pour exercer pendant une vingtaine d'années le métier de pépiniériste à Fontevraud. En 1822, à l'âge de 70 ans, il se retire à Paris, où il se consacre à la botanique et à la rédaction de ses mémoires. Il meurt en 1842, à l'âge respectable de 90 ans.

Conservé aux archives départementales du Maine-et-Loire, le manuscrit des mémoires de Besnard avait fait l'objet d'une première publication, largement tronquée, en 1880, à l'initiative de l'archiviste Célestin Port. Le texte avait ensuite été oublié, car mal référencé dans les inventaires des archives, avant d'être récemment redécouvert par Martine



Taroni, qui en propose ici une version intégrale, annotée par ses soins. À condition de bien faire la part des choses entre le témoignage brut, les souvenirs enjolivés et les nombreux silences de l'auteur, ces mémoires regorgent d'informations susceptibles d'intéresser un large éventail d'historiens.

L'évocation des années de jeunesse contient de précieux détails concernant la vie quotidienne, notamment la structure de l'habitat rural et urbain, l'activité agricole ou les modes vestimentaires, ainsi que le travail dans les collèges et les séminaires. Besnard nous convie également dans l'intimité bourgeoise d'un curé de campagne bien renté, où la pratique de la chasse tient une place tout aussi importante que le ministère paroissial. La sociabilité des curés angevins est ici décrite par le menu, à travers notamment les relations avec la noblesse locale, mais également les joyeuses réunions entre confrères, où l'on fait assaut de bonne chère et de bons vins. Ses relations suivies avec les monastères des environs l'amènent également à évoquer une multitude d'anecdotes sur la vie conventuelle, principalement au sein de la prestigieuse abbaye de Fontevraud où l'invite régulièrement « la princesse des abbesses », Gillette d'Antin d'Épernon. Il fréquente des hommes de lettres, ecclésiastiques principalement, mais également laïcs, comme Volney, sur lequel Besnard offre de très nombreuses informations sur la carrière avant 1789. Au-delà de son habituel cercle angevin, Besnard effectue plusieurs voyages à Paris au cours des années 1780, visitant Versailles, où il assiste notamment au dîner du roi, qui, note-t-il, « mangea beaucoup, ne buvant pas mal ».

La partie « révolutionnaire » de ses mémoires offre un grand intérêt, puisqu'il apparaît comme un témoin privilégié à la fois des événements politiques parisiens – il continue de se rendre fréquemment dans la capitale – ainsi que de la vie quotidienne dans un département, le Maine-et-Loire, durablement frappé par la guerre civile entre 1792 et 1799. En juillet 1789, il est à Paris, pour se rendre compte par lui-même des progrès de la révolution opérée dans les institutions monarchiques : il assiste à l'annonce de la nouvelle de la prise de la Bastille au sein de l'Assemblée nationale, observant avec amusement les députés jeter leurs chapeaux en l'air « comme des écoliers sortant du collège » ; mêlé à la suite de l'ambassadeur du Danemark, il visite l'ancienne forteresse, guidé par Latude ; en route pour les jardins d'Ermenonville – laissant à l'occasion le récit détaillé d'un pèlerinage rousseauiste exemplaire –, il croise Berthier de Sauvigny escorté par des cavaliers qui le conduisent à Paris où l'attend son funeste destin. En revanche, Besnard est peu disert sur sa vie de prêtre constitutionnel, comme s'il souhaitait effacer cet épisode de ses souvenirs. Il se contente d'expliquer les raisons de son choix en faveur de la Constitution civile du clergé et les lectures qui l'y ont amené, tout en évoquant, sans trop s'y attarder, ses mésaventures à la cure de Saint-Laud d'Angers. Plus intéressantes sont les pages consacrées aux conséquences de l'insurrection vendéenne sur le plat-pays angevin. Se sentant obligé de quitter Nouans au début de l'été 1793 pour échapper à l'avance de l'armée catholique et royale que rien ne semble alors devoir arrêter, il mène une vie d'errance avant de trouver refuge chez sa belle-sœur, dans son village natal des Alleuds. Il raconte avec force détails les conditions de vie dans une zone de guerre : les exécutions dont il est le témoin au Mans et à Angers ; les démarches entreprises pour permettre aux habitants du canton de Brissac, où il réside, de se soustraire aux mesures d'évacuation décidées par les représentants en mission ; les relations difficiles avec les soldats qui parcourent le pays à la recherche des « brigands ». Après Thermidor, Besnard, qui a définitivement renoncé à l'état ecclésiastique, se rend à Paris, pour obtenir une place dans l'administration. Il bénéficie alors de la protection de son ami le directeur La Revellière-Lépeaux, dont la vie quotidienne au Luxembourg est longuement évoquée. De par sa position à la tête de la municipalité du Mans, puis du

département de la Sarthe, Besnard livre un précieux témoignage sur les luttes politiques locales en 1798-1799, dénonçant les manœuvres des chouans et des jacobins, « disciples de Babeuf », qui ne cessent de le calomnier. Jouant un rôle politique plus effacé sous l'Empire et la Restauration, il évoque surtout alors ses activités de pépiniériste, consacrant de longues pages aux problèmes de gestion des propriétés agricoles, mais n'oublie pas de mentionner ses relations avec les notables de la région, notamment le vieux marquis de Dreux-Brézé, l'ancien maître des cérémonies de Louis XVI. Les dernières années à Paris, où il se retire à partir de 1822, sont traitées plus rapidement, la plume finissant par lui tomber des mains, et le manuscrit reste inachevé. Retenons néanmoins quelques pages saisissantes consacrées à la révolution de juillet 1830, du point de vue d'un vieil homme assistant craintivement aux mouvements de foule dans les rues de Paris.

Ces mémoires constituent donc une source bien précieuse qui, au-delà des spécialistes de la Révolution, intéressera tous les historiens de la culture matérielle, en particulier les historiens de l'alimentation, qui feront leur miel des nombreuses descriptions de repas dont notre homme, apparemment très gourmand, parsème son texte. Il s'agit enfin d'un témoignage essentiel pour tous les futurs biographes de Volney et de La Révellière-Lépeaux, deux personnalités que l'auteur a côtoyées pendant de longues années. Au regard de l'intérêt de ce document, il faut simplement regretter la grande sécheresse des notes, qui ne permettent pas toujours d'éclairer les événements mentionnés par Besnard ou d'aider à la compréhension de passages rendus confus par le style de l'auteur. L'introduction aurait gagné à être un peu étoffée, pour comprendre notamment les enjeux de la vie politique dans la Sarthe sous le Directoire, à partir de la thèse d'État de Marcel Reinhard (*Le département de la Sarthe sous le régime directorial*, 1936) qui est citée mais ne semble pas avoir été suffisamment mise à contribution. On attendait ainsi de plus amples éclaircissements sur Jacques-Rigomer Bazin, le principal adversaire politique de Besnard en 1798-1799, et sur ses réseaux sarthois. Peu de choses également sur ses relations avec ses confrères ecclésiastiques en 1791-1792, sur lesquelles l'auteur ne s'attarde guère et dont il aurait fallu chercher à interpréter le silence. Signalons qu'en tant que curé constitutionnel, Besnard ne peut être objectivement considéré comme un « intrus » (p. 16), car ce terme polémique reflète uniquement le point de vue de l'Église réfractaire, tout comme le qualificatif d'« apostat » pour désigner un abdicataire (même page). Mais ces quelques remarques n'ôtent rien à l'intérêt que tout un chacun prendra à la lecture de ces mémoires d'un homme de l'entre-deux siècles.

Paul CHOPELIN

Oliver GLIECH, **Saint-Domingue und die Französische Revolution. Das Ende der weißen Herrschaft in einer karibischen Plantagenwirtschaft**, [Saint-Domingue et la Révolution Française. La fin de la domination blanche dans une économie de plantation des Caraïbes] (Lateinamerikanische Forschungen 38), Cologne/Weimar/Vienne, Böhlau 2011, ISBN 978-3-412-20679-6, 69,90 €.

Dans l'essor historiographique que connaît actuellement la Révolution haïtienne, l'ouvrage d'Oliver Gliech compte parmi les rares contributions allemandes pour surmonter l'« oubli colonial », que regrettaient Yves Benot et Alyssa Goldstein Sepinwall il y a encore quelques années (Yves BENOT, *La démenche coloniale sous Napoléon. Essai*, Paris, Éditions La Découverte, 1992 et Alyssa GOLDSTEIN SEPINWALL, « Atlantic Amnesia ? French Historians, the Haitian Revolution, and the 2004-2006 CAPES Exam », *Proceedings*



of the Western Society for French History 34 (2006), p. 300-314). De par son approche et sa perspective, cette version remaniée d'une thèse soutenue en 2008 à l'Université Libre de Berlin se distingue d'un grand nombre de travaux dans le domaine.

Oliver Glied s'y montre partisan de l'école « bielefeldienne », toujours vivante, de l'histoire sociale allemande et complète ces prémices d'une étude quantitative de structures en recourant au concept de « capital social et culturel » selon Pierre Bourdieu ainsi qu'aux outils de l'analyse des réseaux, liant ainsi l'analyse des structures, des pratiques collectives et des relations sociales. Cette méthodologie lui permet d'étudier le conflit à Saint-Domingue non comme révolution « haïtienne » avec pour point culminant l'indépendance acquise en 1804, mais comme désintégration sociale profonde au sein du groupe contre lequel les esclaves se révoltèrent : les colons blancs – dans la terminologie engagée de Oliver Glied la « classe seigneuriale blanche » (p. 4). Il s'agit ainsi plutôt d'une histoire caribéenne de la Révolution française que d'une histoire post-coloniale des Caraïbes. Néanmoins, elle se propose d'éclairer les conditions structurelles de la victoire finale des esclaves ou, autrement dit, du *Sonderweg* (p. 2) haïtien.

La pertinence de cette approche se montre clairement : dès les dernières années du règne de Louis XVI la situation coloniale fut considérablement déstabilisée par les divergences d'intérêts entre planteurs-colons et absentéistes, entre planteurs nobles et non-nobles, entre « Grands » et « Petits » Blancs, entre planteurs de sucre, de café, d'indigo et de coton ou entre les planteurs des trois provinces, pour ne citer que quelques-unes des lignes de conflit. Dans cette optique, le succès des révoltés, d'abord des gens de couleur libres, puis des esclaves, fut largement dû aux oppositions au sein de la « classe seigneuriale blanche » ainsi qu'aux décalages entre la politique coloniale en métropole et sur place.

Pour saisir et – qui plus est – valider statistiquement cette hétérogénéité, l'analyse de Oliver Glied s'appuie sur un corpus de sources considérable, à savoir une base de données qui rassemble les caractéristiques économiques et sociales de 7 900 colons, dépositaires, en 1789, de propriétés foncières à Saint-Domingue. Ces données proviennent principalement de l'*État détaillé des Liquidations* de la commission de l'indemnisation instaurée après l'ordonnance royale de 1825 qui reconnut l'indépendance d'Haïti, en échange d'une indemnisation de 150 millions de francs pour les colons expropriés. Elles sont mises à la disposition des chercheurs sur la page web de l'auteur : <http://www.domingino.de/francais.html>. Le manque de sources comparables est d'ailleurs probablement la raison pour laquelle les « Petit Blancs » sont écartés de l'analyse.

Cependant l'étude ne se contente pas d'une simple exploitation de l'*État détaillé*, en soi déjà ambitieuse, mais l'intègre dans une histoire rythmée des intérêts coloniaux pendant la Révolution. Celle-ci s'ouvre au fur et à mesure vers une histoire générale de Saint-Domingue dans les années 1790. Au niveau des sources, les données statistiques sont ainsi complétées du fonds des commissaires civils français (Léger Félicité Sonthonax est le dédicataire du livre !) qui se trouve dans la sous-série D XXV aux Archives nationales, le rapport « classique » rédigé par Jean Philippe Garran de Coulon, paru entre 1797 et 1799, les délibérations législatives, des récits et comptes rendus contemporains et une large documentation prosopographique.

Après l'introduction, l'ouvrage est composé de trois grandes parties d'environ cent-cinquante pages chacune. La première offre un très vaste panorama des conditions géographiques, démographiques, économiques et administratives de la colonie au XVIII^e siècle. C'est surtout l'analyse de l'économie coloniale, et du fonctionnement du système des plantations en particulier, qui fait apparaître les différences entre les colons – créoles ou métropolitains –, les administrateurs royaux et les négociants atlantiques d'une part, et les

gens de couleur ainsi que les différentes ethnies et cultures parmi les esclaves africains d'autre part. Contrairement à la métropole, la colonie présentait des structures sociales fragiles et dynamiques où, selon leur statut social et leur puissance économique, la population blanche employait des stratégies d'enracinement diverses et conflictuelles.

Sur ces bases, la deuxième partie reflète les développements majeurs de la Révolution en métropole, qui interrompt l'ascension matérielle des colons nouvellement arrivés et des gens de couleur, dans leurs implications sur les réseaux coloniaux. Au centre se trouve le conflit de représentation entre les absentéistes parisiens minoritaires, géographiquement proches du centre du pouvoir révolutionnaire et organisés dans le Club Massiac, et le mouvement majoritaire et autonomiste à Saint-Domingue même au début des années 1790. Là s'exprimait non seulement l'antagonisme entre l'aisance des planteurs de sucre et la situation économiquement défavorisée des planteurs de café, d'indigo et de coton, mais aussi les corrélations entre les statuts sociaux métropolitains et coloniaux, entre la haute aristocratie et la roture. Au moment de l'effondrement du pouvoir royal et central dans la colonie, Oliver Gliech démontre comment les conflits d'intérêts parmi les planteurs provoquèrent une déstabilisation profonde des équilibres de pouvoir, ce qui marquait, sur le plan structurel, une condition des insurrections d'abord des gens de couleur, puis des esclaves.

La troisième partie prolonge ce schéma conflictuel en le ramenant à la politique coloniale de la Révolution pour éclaircir les logiques d'action des missions des commissaires civils en 1792/93 et l'abolition de l'esclavage par la Convention en 1794. Le point fort de cette présentation de développements par ailleurs largement connus consiste, en premier lieu, dans une claire identification sociale et économique des différentes positions politiques. Elle place la mission Sonthonax-Polverel dans un contexte de relations complexes entre les acteurs et souligne l'importance de leurs marges de manœuvres dans l'évaluation de la stratégie finale, le décret du 16 pluviôse II. En second lieu, Oliver Gliech décrit les croisements révolutionnaires entre colonie et métropole selon une nouvelle optique comme transformation des réseaux des planteurs, qui dans une logique de désagrégation provoquée par les conflits internes, amena la chute finale de la « classe seigneuriale blanche ». On peut seulement deviner le travail que la clarification de l'appartenance sociale et économique des acteurs dans leur contexte spécifique aura nécessité à partir des informations accessibles par l'*État détaillé*. Pour mieux illustrer cette dynamique dans sa dimension socio-structurelle, chaque partie de l'ouvrage se termine par un résumé très élaboré du point de vue théorique et illustré par des tableaux et schémas complexes qui rendent visibles les constellations par groupes d'acteurs, types de conflits et positions de pouvoir.

Cependant cette forme de présentation peut susciter quelques hésitations parmi des lecteurs non-spécialistes de l'histoire sociale quantitative et de l'analyse des réseaux, car le degré d'abstraction risque de dépasser parfois la valeur explicative de cette analyse (cf. par ex. p. 488-491). Si cette étude ne se perd pas dans une description détaillée de conflits et divergences d'intérêts ou de stratégies en les ancrant de manière systématique dans des structures clairement définies auparavant, sa valeur, comparativement à une histoire politico-sociale plus traditionnelle de la Révolution haïtienne, n'apparaît pas toujours très clairement dans les conclusions. Aussi, un lecteur intéressé par la dimension culturelle – les négociations, les langages du conflit, les interprétations des acteurs historiques – restera un peu sur sa faim.

Si on peut largement considérer cette remarque comme une question de préférence méthodologique, l'utilisation des catégories d'analyse et de description vaut une observation plus générale : dans une certaine mesure, la clarté déductive avec laquelle l'auteur identifie



les différents groupes d'acteurs coloniaux suscite un déficit de différenciation qui se montre surtout dans les croisements politiques et sociaux entre colonie et métropole. Dans le cas de la métropole, établir une dichotomie entre des catégories telles que « réactionnaires de cour » et « classes moyennes » ou « inférieures », ou encore entre « révolutionnaires » et « contre-révolutionnaires », « aristocrates », « émigrés » etc. ne se révèle pas seulement schématique voire anachronique, mais pose question quant à la pertinence de certaines catégories coloniales (« classes moyennes bourgeoises classiques », p. 144, « dictature raciale tropique », p. 280) qu'on pourrait soupçonner être en partie auto-réalisatrices pour l'argumentation. Ici, on regrette l'absence dans la bibliographie de travaux plus récents sur les oppositions à la Révolution en France ainsi que sur l'histoire culturelle et l'histoire des discours de la révolution haïtienne. Par rapport aux instruments d'analyse, on peut formuler des réserves quant à la mesure dans laquelle un vocabulaire technique, inspiré de Bourdieu, (« les colons blancs tentaient d'imposer leur propre logique de champ par la violence », p. 192) ou des emprunts à la biologie du comportement (« réseaux α et β », *passim*) décèlent la logique avec laquelle les acteurs constituaient et structuraient leurs perceptions de la réalité du conflit.

Ceci dit, on ne peut, en résumé, que souligner l'importance et le rôle quasi-pionnier de cette étude pour attirer l'attention de l'historiographie allemande sur la Révolution haïtienne. Elle mérite, par sa perspective originale sur les dimensions « blanches » des insurrections coloniales et, par conséquent, sur un aspect en partie négligé des études atlantiques, une large réception, bien au-delà d'un public allemand. Pour des lecteurs non-germanophones, une partie des résultats est disponible en français dans l'article : « L'insurrection des esclaves de Saint-Domingue et l'effondrement du pouvoir blanc. Réflexions sur les causes sociales d'une "révolution impensable" », dans Léon-François HOFFMANN, Frauke GEWECKE et Ulrich FLEISCHMANN (éds), *Haïti 1804. Lumières et ténèbres. Impact et résonances d'une révolution* (Bibliotheca Ibero-Americana 21), Madrid/Francfort, Iberoamericana/Vervuert, 2008, p. 43-61.

Friedeman PESTEL

Héloïse BOCHER, **Démolir la Bastille. L'édification d'un lieu de mémoire**, Paris, Vendémiaire, 2012, 251 p., ISBN 978-2-36358-030-6, 20 €.

Dans cet ouvrage, deuxième titre de la collection « Révolutions » des éditions Vendémiaire, Héloïse Bocher se livre à une étude originale de la Bastille, en approchant le monument-symbole et l'événement fondateur de sa « prise » par le biais du colossal chantier de sa démolition, engagé dès le 14 juillet au soir. L'auteure entend ainsi relever le défi toujours délicat des problématiques mémorielles : comment un épisode insurrectionnel de second ordre, dans sa dimension factuelle, en est venu à incarner, dès les semaines qui suivent, le point de départ de l'épopée révolutionnaire ? C'est par l'entrecroisement des temporalités (celle longue des mythes, de la guerre de Cent ans à l'élection présidentielle de 2012 ; et celle plus courte du chantier, de l'été 1789 au printemps 1791) ainsi que par le recouplement des histoires économique, sociale, politique, culturelle et biographique que Héloïse Bocher se propose de mettre à jour les rouages de la fabrique de ce lieu de mémoire. Ce faisant, ce livre est bien plus que le rappel classique des principales étapes qui ont fait de la Bastille le symbole de l'arbitraire royal (chapitre 1), ou que le récit de sa prise par le peuple (chapitre 2, bien remis en perspective). C'est à proprement parler une plongée

dans le monde ouvrier parisien du XVIII^e siècle, à travers l'exemple particulier du bâtiment. C'est aussi une biographie du « patriote » Palloy, au rôle souvent déprécié par les historiens.

À partir d'une source d'une exceptionnelle richesse, assez largement méconnue, les papiers de Palloy et en particulier les registres de comptes de son entreprise en bâtiment, Héloïse Bocher nous fait évoluer au plus près des ouvriers, de leur condition de travail et des visages successifs d'un chantier qui aura coûté 930 296 livres au Trésor public, soit à peine moins de la moitié du coût de l'intervention française dans la guerre d'Indépendance américaine (chapitres 4 à 7). L'affaire n'est pas anecdotique : du 14 juillet 1789 jusqu'au mois de mai 1791, ils seront en moyenne 803 par jour à travailler sur le site. En un temps de chômage endémique, la Bastille devient alors un pôle d'emploi de premier ordre. En tout état de cause, la démolition de la forteresse remodèle en profondeur la géographie du travail dans la capitale. Par bien des aspects, c'est un chantier d'Ancien Régime, celui des corporations de métiers, dont Héloïse Bocher rappelle toute l'importance dans l'organisation sociale du travail. Dans un sixième chapitre particulièrement riche (en dépit d'un titre discutable, qui ne rend que très imparfaitement compte de son contenu « Les impasses du projet révolutionnaire »), l'auteur montre cependant que le chantier, frappé de désordres fréquents, est également travaillé par les idées nouvelles. Lorsqu'en décembre 1789, la municipalité décide de le mettre en adjudication, Palloy, qui dirigeait la démolition depuis l'été y est battu par... ses propres ouvriers. Ceux-ci, craignant d'être mis au chômage par le prochain propriétaire, ont désigné l'un des leurs pour les représenter. Face à l'émergence d'une telle conscience collective revendicatrice, les autorités sont cependant peu disposées à se laisser dépouiller de leurs prérogatives traditionnelles. Dès le mois de janvier, l'adjudication est donc annulée. Le chantier de la Bastille, qui doit montrer la capacité de la Révolution naissante à remplacer l'Ancien Régime, est donc aussi un lieu d'expérimentation d'un ordre nouveau, mêlant référents traditionnels et innovations, à l'image d'une Révolution qui, en 1789-1790, tient à réaffirmer sa volonté d'ordre, son respect d'une société hiérarchisée et disciplinée. Lieu incontournable de la vie économique et sociale de Paris, le chantier s'insère dans le tissu urbain (créant d'innombrables conflits d'usages de l'espace) jusqu'à devenir un haut lieu de la vie culturelle et mondaine de la capitale. De nombreux Parisiens, célèbres (Mirabeau, La Fayette, Beaumarchais) ou non, s'y pressent pour participer à la mise à bas de l'Ancien Régime ou revivre l'expérience des victimes du despotisme. Symbole de la nouvelle puissance du peuple, la forteresse n'est plus un lieu craint et haï. Dompté, réapproprié, cet espace est mis au service de la cause révolutionnaire en tant qu'emblème de la liberté, sur lequel on se presse pour témoigner de son engagement patriotique.

Dans ce processus de construction, à chaud, d'une première mémoire de la Bastille, un homme joue un rôle particulier. Il s'agit de Pierre-François Palloy, un « homme nouveau » (chapitre 3), génial inventeur d'une « imagerie politique » et populaire centrée sur le souvenir de la Bastille (chapitres 8 et 9). C'est lui, entrepreneur en bâtiment aisé dont Héloïse Bocher décortique le parcours et les relations sociales, qui, le 14 juillet, entreprend de sa seule initiative la démolition de la forteresse, en y faisant converger quelques centaines de ses ouvriers. Dès le 16 juillet, mobilisant ses nombreux réseaux (très bien restitués en graphique), il obtient la confirmation officielle de son rôle de démolisseur. Il trouve dès lors dans le chantier l'occasion inespérée de se hisser parmi les personnages les plus en vue de la première révolution parisienne. Palloy prend en effet en main le destin de la forteresse, auquel il lie étroitement le sien, en organisant l'une des premières campagnes moderne de communication. Cette contribution essentielle à l'élaboration d'un langage politique nouveau repose en particulier sur la mise en place d'une véritable boutique de souvenirs, façonnés à partir des débris de la forteresse (médailles, jeux de dominos, de



cartes, tabatières, bijoux et surtout maquettes de la Bastille). Dès 1790, Palloy constitue autour de lui un groupe d'« Apôtres de la Liberté », chargé d'assurer « sa gloire » et son « profit » par la diffusion de ces objets dans tout Paris et les 83 départements. Fort du succès touristique de son chantier, Palloy y organise également de nombreuses fêtes publiques (on danse sur le site le soir du 14 juillet 1790). Ses relations avec des hommes de presse (notamment Gorsas) assurent une visibilité maximale à chacune de ses initiatives. Le succès est au rendez-vous : ses bastilles deviennent rapidement de véritables reliques sacrées de la liberté ; les demandes affluent de tout le pays pour intégrer son groupe apostolique. Il faut dire que Palloy sait manipuler en maître les attendus de la sensibilité et de l'émotion du temps : son œuvre est proche de la culture populaire, partisane de la primauté du visible et du sensible sur l'abstrait, convaincue de la force magique des symboles. Forte de cette démonstration, Héloïse Bocher peut conclure que rien ne prédisposait inévitablement la Bastille à acquérir une telle postérité et que c'est Palloy lui-même qui a fait de la forteresse le symbole qu'elle est devenue alors et jusqu'à aujourd'hui. Enfin, dans un ultime chapitre, l'auteur examine les projets échafaudés, sans succès de 1789 jusqu'à la monarchie de Juillet, pour réoccuper la place de la Bastille. Il aura été bien difficile de combler cet espace investi d'un si haut contenu symbolique par Palloy.

On appréciera l'accessibilité et la clarté de la démonstration conduite dans cet ouvrage, ainsi que les illustrations du cahier central qui, loin d'être de simples ornements, appuient visuellement le propos (de ce point de vue, leur insertion au fil du texte aurait pu être pertinente). La thèse, qui s'inscrit dans les tendances actuelles de revalorisation des stratégies individuelles dans la dynamique des événements, est convaincante. Si le rôle de Palloy dans l'érection de la Bastille en lieu de mémoire avait pu être suggéré par d'autres, Héloïse Bocher le démontre de manière particulièrement circonstanciée. S'intéresser au rôle joué par un acteur singulier présente cependant toujours le risque de minimiser d'autres processus à l'œuvre. Le propos qui fait du 14 juillet une « émeute finalement assez ordinaire en cette fin des années 1780 », un épisode n'ayant pas « immédiatement un aspect exceptionnel », mériterait peut-être d'être nuancé... au risque de devoir atténuer d'autant le rôle de Palloy (et non le réfuter) dans la fabrique, à chaud, du souvenir de l'insurrection populaire. Parce qu'elle vient de faire tomber un mythe anciennement construit, celle-ci trouve sans doute un écho spontané, bien avant les maquettes de Palloy qui, si elles sont certes de nature à amplifier la résonance de l'événement, ne circulent en province qu'à partir de la fin de l'année 1790. Enfin, l'analyse biographique pourrait être avantageusement complétée par les réflexions d'Haïm Burstin sur le « protagonisme révolutionnaire », lequel fonde justement son analyse sur les démarches discursives de Palloy (parmi d'autres). Cela ne remet bien sûr pas en cause la portée générale de ce premier ouvrage qui, en déplaçant le regard et en mêlant les approches historiques, aborde de façon renouvelée un objet de mémoire toujours vivante, sur lequel tout n'avait pas encore été dit.

Côme SIMIEN

Côme SIMIEN, **Les massacres de septembre 1792 à Lyon**, Préface de Michel Biard, Lyon, Éditions Aléas, 2011, 240 p., ISBN 978-2-84301-318-8, 18 €.

Le 9 septembre 1792, alors que la journée a débuté par un rassemblement des gardes nationaux et de soldats de ligne venus prêter serment sur la plaine des Brotteaux à Lyon, elle s'achève avec l'entrée en force d'une foule dans deux prisons et le massacre

de huit officiers et trois prêtres, devant les autorités impuissantes. Dira-t-on que la chose, à défaut d'être banale, était courante ? Launay et Flesselle, Berthier et Foulon ont connu ce sort à Paris dès juillet 1789, on pourrait continuer par Belzunce à Caen, Dillon à Lille, Gérard à Lorient, Simonneau à Étampes, avant d'évoquer les pendus de Marseille et de Provence et bien entendu les massacrés de septembre 1792 (pour mémoire, Pierre Caron avait recensé soixante-cinq lieux de tueries et Frédéric Bluche, deux cent quarante-quatre). La Rochelle, où des prêtres réfractaires sont dépecés en mars 1793, prolonge cette litanie de tueries commises par des révolutionnaires et par des contre-révolutionnaires. Les mises à mort des patriotes de Machecoul et du maire de La Roche-Bernard marquent en effet les premiers soulèvements des « vendéens » et des chouans au printemps 1793, avant que la Terreur blanche ne s'installe et se prolonge, jusqu'en 1815, dans la vallée du Rhône et en Provence. Rappelons que les foules émeutières n'avaient pas pu massacrer Calonne ou Lamoignon comme elles en manifestaient l'envie dès 1787-1788 et qu'en avril 1789 les fabricants Réveillon et Henriot avaient échappé miraculeusement à cette destinée.

Les explosions de violences, les massacres populaires, les tueries spontanées, les vengeances incontrôlées, appelons-les comme on veut pour le moment, ont été un des éléments marquants de toute la période et il faut se féliciter, au-delà de toute autre considération, que de jeunes historiens se penchent sur ce genre d'événements qui demeurent toujours délicats à interpréter et à comprendre. Alors que l'opinion, travaillée sans doute par des médias, mais demeurée insatisfaite, se repaît toujours de ce genre de « détails » scandaleux, il est heureux que les travaux érudits et solidement réfléchis s'attaquent à ces faits en les insérant dans des chaînes explicatives. L'enjeu est là : donner des récits irréfutables, dresser les tableaux précis des contextes et des structures dans lesquels ces événements se sont produits, examiner les légendaires et surtout proposer des grilles d'analyses fortes. Des travaux ont répondu à ces critères, comme, parmi d'autres, les livres de Claudy Valin sur La Rochelle ou la thèse restée malheureusement inédite de Bernard Conein sur septembre 1792. Ce livre entre de plain-pied dans ce petit groupe.

Le ton est austère, voire scolaire, accordé à la rigueur de la démonstration. Après une présentation de la question, le récit de la journée est précédé par les circonstances qui ont conduit quelques officiers, démissionnaires mais demeurés encore dans leur corps, à arriver à Lyon avant d'aller aux frontières. Leur situation est paradoxale. Ils sont prêts à quitter l'armée et donc à émigrer, mais encore présents par respect pour le règlement, ce qui les rend éminemment suspects. Il suffira d'une étincelle pour qu'ils soient engloutis dans les tourbillons provoqués par les luttes politiques locales et nationales au moment où la guerre devient une menace directe pour les Lyonnais. On pourra regretter, ici, que l'auteur n'ait pas fait le détour par les insurrections liées aux conflits militaires (de Toulon à Lille en passant par Nancy) qui avaient agité l'opinion nationale et qui expliquaient les états d'âme des officiers. L'exemple de Blondel de Nouainville, étudié par Didier Michel, a montré comment des officiers nobles balançaient entre service de la nation et émigration. Le cas des Lyonnais n'en aurait été que mieux apprécié. Cette dimension, importante, n'est cependant pas essentielle dans le cours de la démonstration qui s'attache à la montée des tensions et des craintes qui débouche au soir du 9 septembre dans l'assaut mené par des groupes mal identifiables contre le fort où se trouvent les officiers. Dans un scénario bien connu, alors que les autorités sont incapables de faire face et sont elles-mêmes suspectées de vouloir soustraire ces hommes à la justice, voire de protéger des coupables, les officiers sont sortis des cellules et tués puis décapités. La soirée se termine avec la mise à mort de trois prêtres dans une prison voisine.



Le récit est clair, précis et destiné à faire fond. L'auteur s'engage dans une recherche systématique des causes pour expliquer ce passage à l'acte. Il présente de façon synthétique le contexte économique et social, évidemment mauvais, et insiste à juste titre sur la peur de la famine et sur les rancœurs entre groupes sociaux. Il décrit avec finesse le processus de politisation qui s'est emparé de cette situation, insistant sur la perte de crédit des autorités locales prises dans des jeux de pouvoir, comme sur la peur légitime devant la menace ennemie sur les frontières, si proches, enfin sur le climat culturel particulier qui déshumanise les adversaires. Le tableau pourrait être appliqué à une très grande partie de la France, mais l'auteur en mettant bien en avant les rivalités internes aux Lyonnais et l'état de vide qu'il est possible de relever, justifie son récit. Les « étincelles » ont mis le feu aux poudres accumulées et ont profité de l'état d'esprit politique. Mais plus que la recherche d'une justice « populaire », l'auteur estime qu'il s'agit d'un « crime d'amour » (p. 173), commis par une foule baignant plus dans l'eschatologie et les millénarismes que dans un univers politique. La référence à Denis Crouzet est justifiée, il aurait fallu la signaler cependant et l'explicitier.

Les dernières parties du livre confirment l'approche. Les luttes lyonnaises, pourtant si âpres, ne s'appuient pas sur cette journée, invoquée lorsque tel ou tel acteur politique cherche à nuire à un adversaire en lui imputant une responsabilité. Le légendaire contre-révolutionnaire s'en empare bien et durablement, mais là encore sans lui donner une part exceptionnelle. La journée du 9 septembre 1792 apparaît bien devoir être comprise comme le massacre étudié par Alain Corbin à Hautefaye en 1870 (livre cité par l'auteur) dans cette sorte de limbes sociales où des émotions et des vengeances s'exercent en profitant des absences de contrôle et en utilisant l'occasion apportée par des conflits politiques majeurs. C'est le propre de ce que nous avons repéré comme les manifestations des « guerres civiles » qui se jouent sous la trame du politique pendant la Révolution et qu'on retrouve dans les moments de grands déchirements, que l'on pense aux massacres de Jędrzejów (Pologne) étudiés par Jan Tomasz Gross en 2001, voire aux guerres de l'ex-Yougoslavie. L'horizon anthropologique, bien compris par l'auteur, ouvre des explications extrêmement solides. Reste que ce changement de point de vue, tout à fait profitable, met ainsi les approches traditionnellement politiques, voire politiciennes, en tout cas étroitement idéologiques, dans une perspective critique qui n'est pas tout à fait dans nos habitudes de pensée.

Signalons enfin quelques regrets. Quelques coquilles (porte-paroles par exemple) seront à supprimer pour une autre édition. Celle-ci devra garder les cartes très stimulantes mais pas bien commentées qui incitent à continuer l'analyse politico-sociale de la ville de Lyon pour relier tous les événements dramatiques aux multiples strates qui en font la richesse et la complexité. Les rapprochements avec les journées de mai et surtout de juillet 1793 sont à peine mentionnés, pas plus que les liens avec l'état des consciences, signalé par les citations des travaux de Paul Chopelin. Lyon et les soubresauts révolutionnaires n'ont pas dit leurs derniers mots mais ce livre apporte une contribution remarquable.

Jean-Clément MARTIN

Bruno GIORDANO, **Gli ufficiali della Scuola militare di Modena (1798 – 1820) : una storia prosopografica**, Sovria Mannelli (Catanzaro) Rubbettino, 2008, 372 p., ISBN 978-88-498-2154-3, 19 €.

Voilà une étude exhaustive de l'une des institutions parmi les plus importantes de l'Italie napoléonienne, l'École militaire de Modène, matrice des élites tant civiles que militaires dans la période qui précède immédiatement le *Risorgimento*.

L'ouvrage se présente en deux parties ; d'abord une synthèse, chrono-thématique, de l'expérience des 204 élèves qui ont fréquenté l'École entre 1798 et 1814. Puis les fiches biographiques individuelles de ces élèves, résultat d'une recherche prosopographique fouillée, et dictionnaire de référence indispensable à qui veut connaître l'histoire politique et sociale des Républiques Cisalpine, puis Italique, puis du Royaume d'Italie. Nous nous concentrerons, dans cette présentation succincte, sur les aspects principaux développés dans la première partie.

Les élèves appartiennent au monde des élites ; ainsi, pour 170 élèves (87 % du total), 54 sont des fils de familles nobles ; 43 sont issus des rangs des professions dites « libérales » (universitaires, professions juridiques, médecins) ; 28 sont des fils de fonctionnaires, bien souvent mêlés aux catégories précédentes au sein du « patriciat » urbain ; 23 sont fils de militaires ; et 22 seulement viennent des professions « mécaniques », artisans ou commerçants. Aucun n'est issu de la paysannerie.

Il existe en outre des liens très étroits entre les admissions à l'École Militaire et la politique des gouvernements qui se sont succédé entre 1798 et 1814. L'École de Modène est une création de la République Cisalpine ; la loi du 11 janvier 1798 reconnaît l'École comme institution unique pour le recrutement des futurs officiers des corps techniques (artillerie et génie). Elle ouvre ses portes le 13 mars 1798 au Palais National, l'ex Grand palais Ducal. Le milieu est alors très politisé ; les élèves appartiennent à des familles « patriotes » qui adhèrent au projet républicain d'unification de la péninsule autour du système représentatif.

Une modification dans le recrutement, et les orientations, tant pédagogiques que sociales, intervient en 1803. La ligne politique du vice-président de la République Melzi d'Eril tend à l'exclusion des éléments patriotes trop ouvertement favorables à une orientation unitaire et démocratique. Sont privilégiés des fils de notables aux vues modérées, et les fils de militaires originaires de la Vénétie (alors autrichienne) dont Melzi apprécie particulièrement la formation et les compétences, ainsi que la vision hiérarchique du service public. La ligne politique se recentre alors autour de la consolidation d'une entité républicaine conservatrice, territorialement centrée sur Milan, apte à s'affirmer face aux deux grandes puissances voisines. La troisième génération, et une troisième orientation, apparaît en 1807, avec le Royaume d'Italie. C'est le compromis napoléonien qui domine ; si quelques éléments dits « jacobins » reviennent dans les effectifs, ils cohabitent avec des fils de notables modérés, qui ont un rayonnement surtout local, et des rejetons de vieilles familles aristocratiques, de plus en plus privilégiées par le pouvoir. Ce qui prime, c'est le lien de fidélité à la nouvelle dynastie, et à la personne de l'Empereur, par la médiation du vice-roi Eugène. Certaines familles voient aussi dans l'admission à l'École un moyen de restaurer une situation économique compromise ; en outre, la conscription obligatoire peut être un élément déterminant pour le choix des élèves, quelques-uns considérant l'admission à l'École comme un refuge.

La question des « modèles », et donc celle des transferts culturels et techniques, est ensuite une question centrale pour cette époque, tant dans le fonctionnement effectif des études, que pour l'historiographie. Incontestablement, le « modèle français », à travers la marque de Polytechnique, et au sein de cette dernière, de l'École du Génie de Mézières,



est évident. Les études sont divisées en deux parties ; une année propédeutique commune aux deux armes savantes, où les cours théoriques sont calqués sur ceux de Polytechnique. Une deuxième, puis progressivement une troisième, année de spécialisation, avec un choix entre l'artillerie et le génie, le tout sanctionné par un examen terminal, sur le modèle de Mézières ; enfin, une quatrième année avec de longues périodes sur le terrain. La culture scientifique requise à l'entrée portait sur les bases de l'arithmétique, de l'algèbre, de la trigonométrie, du dessin et de la langue italienne. Le cursus intégrait ensuite des matières nouvelles comme l'électricité ou le magnétisme. C'est également la première fois que la géométrie descriptive allait être enseignée en Italie. Un cours d'italien et d'histoire fut mis en place en 1810, mais la conjoncture ne permit pas d'en mesurer les effets.

Une fois admis à l'École, les élèves reçoivent le grade de sous-lieutenant, avec un traitement de 1200 liras par an, progressivement porté à 1400 liras. Ils sortent avec le grade de lieutenant en second ; leur avancement ne se fait pas automatiquement à l'ancienneté, mais au mérite, selon le classement obtenu à l'École en cours de cursus. La note, qui intégrait une part de comportement disciplinaire, était importante pour le choix de spécialisation : les mieux notés s'orientent vers le génie, les moins bien notés finissent dans le corps des canonniers de la Marine.

Mais ce modèle méritocratique, ancré à une solide base scientifique, n'est pas arrivé dans les fourgons de l'armée d'Italie. L'auteur rappelle, à juste titre, les précédents dans l'Italie du XVIII^e siècle ; l'École technique pratique d'artillerie et de fortifications de Turin, fondée en 1739 – antérieure donc à la fondation de l'École militaire de Paris -, et surtout le Collège militaire de Vérone, qui fonctionna de 1759 à 1796. Le dernier directeur de ce collège, Leonardo Salimbeni, fut le premier directeur nommé à la tête de l'École de Modène.

La deuxième question est celle des carrières ; l'auteur s'interroge finement sur la part des origines géographiques, et des formations scolaires antérieures ou complémentaires, dans les cursus et les choix de spécialisation des élèves. Ainsi, la part des cispadans (originaires du duché de Modène et des Légations) ne cessa de s'amenuiser (de 22 % à 18 %), tandis que la part des « vénètes » (Vénétie et partie orientale de la Lombardie) ne cessa de se renforcer (de 12 % à 16 %). Or, ces régions vénètes sont par excellence la patrie de la notabilité municipale, totalement atypique du mythe du citoyen soldat véhiculé par les réformateurs des Lumières. Le groupe des « lombards », originaires de l'ex Lombardie autrichienne, reste stable, autour de 29 %.

Les cursus précédant l'admission éclairent l'articulation entre l'École de Modène et les institutions préexistant à la période napoléonienne (comme le Collège militaire de Vérone), ou créées pendant cette période ; les gymnases, lycées, et universités – surtout celles de Bologne et de Pavie - progressivement mis en place entre 1802 et 1808, l'École théorique et pratique d'artillerie de Pavie, fondée en juillet 1807, ou encore l'Orfanotrofio militaire de Milan, fondé en 1801, destiné aux fils de militaires morts sur le champ de bataille. Le constat est celui d'une très grande diversification des parcours antérieurement à la fondation de l'École ; puis celui d'un progressif resserrement autour de la trame scolaire, dont la République Italique, puis le Royaume d'Italie, ont doté le nord de la péninsule.

Des tableaux de synthèse très documentés (p. 157 à 162) permettent de visualiser, individu par individu, les origines sociales et géographiques des élèves.

Enfin, le troisième problème que nous avons retenu parmi les nombreuses pistes avancées par Bruno Giordano, c'est la façon dont la formation militaire a pu contribuer à la formation d'une élite administrative.

Le problème du « comportement », donc de la discipline, est un révélateur essentiel, tant pour la notation comme nous l'avons vu, que pour l'imprégnation de la norme militaire par les fils de famille. L'état d'esprit des premières promotions est volontiers frondeur. La moyenne d'âge est de 23 ans ; les jeunes n'hésitent pas à rédiger des pétitions, à protester contre les dispositions, jugées trop contraignantes, du Règlement disciplinaire. Cette agitation disparaît après la refondation de l'École en 1801. Il y eut alors un cas célèbre de suicide, celui de Giovanni Foscolo, le frère du patriote et littérateur Ugo Foscolo, qui mit fin à ses jours par suite d'accusations injustifiées de fraude. À l'époque du Royaume d'Italie, les actes d'indiscipline sont très peu collectifs, et relèvent plutôt de réactions psychologiques personnelles. Les maladies mentales et les suicides touchaient 3,5 % des élèves, ce qui représentait un taux assez élevé. Consécutives à un excès de responsabilités, les dépressions étaient causées par une pression incessante de l'administration sur les officiers, tout particulièrement sur le corps des officiers des armes savantes, que leur formation rendait aptes à remplir toutes sortes de tâches techniques.

Parmi la totalité des élèves (204) qui sont passés par l'École de Modène entre 1798 et 1814, 54 furent officiers dans le génie, et 102 dans l'artillerie (les autres faisant des carrières d'ingénieurs civils). La discipline est particulièrement stricte dans le génie ; les seuls cas d'indiscipline ou de conduite morale relâchée (violence, corruption, dilapidations) concernent des officiers d'artillerie. La grande majorité des carrières est empreinte d'une forte mobilité, suivant en cela l'extension des limites du Grand Empire. Ils participent à la construction des routes stratégiques, ponctuées de forteresses remises en état, à l'aménagement des batteries côtières. Les officiers du génie supervisent également le casernement et l'aménagement des étapes (logistique).

Tous les officiers des armes savantes effectuent des stages auprès de l'armée française pour apprendre les techniques nouvelles, notamment en matière chimique. Quelques élèves furent affectés au bureau topographique, devinrent ingénieurs géographes auprès de l'état-major de Marmont.

Après la débâcle de 1814, les destins divergèrent, mais les anciens élèves de l'École de Modène participèrent à la formation d'une élite de techniciens. Ils étaient imprégnés des idées napoléoniennes d'unité et de supériorité de la science. Ils tissèrent des liens d'amitié et de collaboration avec les membres de l'équipe dirigeante du futur État unitaire italien, mais leur horizon dépassa aussi le niveau local, et nombreux furent ceux qui s'insèrent dans les milieux dirigeants européens.

L'auteur dessine quatre ensembles parmi 171 élèves des années 1801 – 1814 ; il y a tout d'abord ceux qui passèrent au service du duché de Modène et de l'Autriche (54). Ils continuèrent pour partie à servir dans le génie militaire, alors que ceux qui sont originaires de Vénétie ou des Légations se tournent plutôt vers l'ingénierie publique (hydraulique, réseau ferré). Le deuxième groupe comprend ceux qui retournèrent à la vie privée (46) ; majoritairement, ce sont des Lombards. Le manque de moyens et d'ambition des gouvernements autrichiens, joint à une absence totale d'autonomie de décision, réduisit les carrières d'ingénieur civil à une routine bureaucratique ; la voie de l'entreprise privée se révéla bien plus attractive. Un troisième groupe (une trentaine) fut composé d'enseignants de haut niveau, dans les lycées ou à l'université, en physique ou en mathématiques, et aussi pour la science de la guerre dans les collèges militaires. Enfin, une quarantaine refusa la pension autrichienne, très réduite, partirent en exil, participèrent pour certains aux mouvements révolutionnaires, ou écrivirent des manuels sur la guerre populaire, largement diffusés au cours des soulèvements du *Risorgimento*, comme ceux d'Alessandro Zanoli



ou de Camilo Vacani. Seize d'entre eux ont encore participé activement aux mouvements révolutionnaires de 1848, et deux ont pris part à la campagne de 1859.

Le chercheur peut trouver dans cet ouvrage d'innombrables exemples concrets pour illustrer le tableau des cercles dirigeant l'Italie du début du XIX^e siècle, le lien entre savoir et société dans le processus de la révolution militaire des temps modernes, l'histoire institutionnelle des transferts pédagogiques. Le lecteur désireux d'approfondir ses connaissances sur l'influence de l'institution militaire dans la métamorphose des élites dirigeantes dans la période de transition 1770 – 1830, y trouvera une très stimulante étude de cas.

Bernard GAINOT

Jean-Claude LORBLANCHÈS, **Soldats de Napoléon aux Amériques**, Paris, L'Harmattan, 2012, 262 p., ISBN 978-2-296-96398-6, 26 €.

L'Empire napoléonien est généralement perçu comme un empire ancré sur l'espace européen à un moment où il y avait dans le monde au moins deux empires concurrents : l'empire russe, avec ses ambitions asiatiques d'une part, et celui de l'Angleterre, plus global, basé sur ses colonies et sa force maritime de l'autre. Le système napoléonien est transnational : il doit son succès à des administrateurs et à des généraux choisis dans tous les pays d'Europe et dont l'influence s'étendait sur tout le continent. Les juges, les soldats et les administrateurs que Napoléon envoyait dans les territoires conquis contribuaient à un grand mouvement d'internationalisation, fournissant aux peuples du vieux continent des institutions partagées, un système commun d'administration, de conscription, et de justice. Mais le prix à payer pour cette expansion à travers l'Europe est celui des intérêts coloniaux de la France. Napoléon n'a jamais montré un très grand intérêt à cet égard, surtout après la perte de Saint-Domingue : il a accepté de vendre la Louisiane, de se retirer des Caraïbes, et de laisser aux autres – et aux Britanniques surtout – le monde au-delà de l'Europe : l'Inde, la Pacifique, les Amériques. La France, semble-t-il, renonce alors à une partie de son rôle historique global.

Cette vision d'un repli sur l'espace continental correspond-elle à la réalité ? Même si Napoléon tenait à un empire européen – ce qui, à juger par ses propos sur Sainte-Hélène, n'est pas certain - beaucoup parmi ses collaborateurs continuaient à rêver d'une France étendue à l'outre-mer et d'un avenir de gloire et d'aventure au-delà du vieux continent. Parmi eux on trouve des milliers de soldats et d'officiers de la Grande Armée, de ces hommes qui avaient suivi l'Empereur dans ses campagnes et qui lui étaient restés fidèles après la restauration des Bourbons, refusant d'accepter la réalité de sa défaite ou le retour de la monarchie, souvent exilés de la France pour leur rôle dans les Cent Jours. Soldats de l'Empire, ils restaient des hommes impatientes et aventuriers, parfois radicalisés, attirés par la liberté que semblait leur offrir le nouveau monde, par les grands espaces vides des Amériques, et par le discours libéral d'une nouvelle génération d'insurgés révolutionnaires en Amérique centrale et latine qui s'opposaient, souvent par la force militaire, aux monarchies coloniales d'Espagne et du Portugal dans les décennies qui suivent 1810. Le discours insurrectionnel qu'ils entendaient aux Amériques leur rappelait celui de leur propre révolution, ce qui les encourageait à prendre fait et cause pour les patriotes qui, dans les colonies espagnoles et au Brésil, luttèrent pour leur indépendance. On trouve des vétérans napoléoniens un peu partout dans les années 1820 et 1830 : dans le sud des États-Unis, dans la colonie de la

Vine and Olive en Alabama, dans le combat pour le Texas, au Mexique, dans l'armée des Andes, en Colombie, au Chili, au Pérou. L'histoire des mouvements indépendantistes de San Martin et de Bolivar sont aussi les leurs. Car il est frappant de voir ces anciens officiers répugner à se réinsérer dans la société civile de l'après-guerre, et continuer à chercher dans les Amériques l'aventure et la fortune qui les avaient attirés dans les guerres de Bonaparte.

Le récit de Jean-Claude Lorblanchès est clair et limpide, présentant une image d'une génération de soldats-aventuriers qui ne cherchaient pas à regagner la France mais qui préféraient se jeter dans de nouvelles aventures en soldats de fortune, se mêlant de la politique révolutionnaire des autres et bravant de nombreux dangers dans la poursuite d'une carrière d'armes. Étaient-ce des hommes de principe ? Là le jugement doit rester nuancé, car beaucoup de ceux dont ce livre décrit les carrières et le sort ultime semblent plus opportunistes qu'idéologues - aventuriers, flibustiers, pirates même dans la poursuite d'une fortune personnelle. On pense, par exemple, au colonel Hilaire Le Moyne, un vétéran de la cavalerie impériale qui avait fait la campagne de France aux côtés de l'Empereur et qui, après Waterloo, tenta sa chance dans le monde des affaires avant de s'enfuir en Angleterre pour échapper à ses créanciers. Sa carrière aux Amériques semble inspirée plus par la recherche du gain personnel que par un quelconque principe politique. Il part au Mexique pour participer à une expédition pour venir en aide aux insurgés, expédition, d'ailleurs, qui avait été financée par des sympathisants britanniques ; mais le service gouvernemental offrant plus de rémunération, il devient agent de renseignements à quiconque l'emploierait, d'abord au gouvernement britannique à Londres, ensuite aux Bourbons. D'autres offrent leurs services aux divers chefs indépendantistes en Amérique latine, soit populistes, soit royalistes, soit dictateurs ; la cause, semble-t-il, leur est moins importante que le sens de l'aventure, l'impératif de l'action.

La nostalgie reste forte parmi cette génération d'anciens officiers, qui, comme Brayer, continuent en exil à rêver de l'Empire, espérant combiner une carrière militaire en Amérique latine avec un projet visant à libérer Napoléon de Sainte-Hélène ou proposant de créer aux Amériques un « État-asile » pour l'Empereur. C'était en vain, bien sûr ; même Napoléon rejette cette idée farfelue ; mais Jean-Claude Lorblanchès affirme que ces hommes n'étaient pas tous de simples aventuriers et que la cause napoléonienne continuait à attirer dans les bataillons français au Chili et au Pérou. En présentant le détail de tant de carrières individuelles il dévoile la richesse de son sujet, et dans les rangs de ces exilés on trouve la globalisation de l'Empire.

On y trouve aussi une grande variété d'expériences et d'itinéraires intellectuels contrastés chez ces Français, ambitieux, rêveurs, parfois troublés, qui avaient vécu la Révolution et l'Empire et qui trouvaient maintenant une nouvelle inspiration parmi les révoltés des Amériques. En fin de compte leur impact est peut-être mince, certainement moins grand qu'ils ne le pensaient. Mais leur histoire est passionnante, et cet ouvrage nous offre une vue d'ensemble de ce monde transatlantique de la première partie du dix-neuvième siècle, aventurier, radicalisé, et fidèle aux rêves de sa jeunesse.

Alan FORREST



Thierry LENTZ, **La conspiration du général Malet**, Paris, Perrin, 2011, 339 p., ISBN 978-2-262-03238-8, 23 €.

Le 23 octobre 1812, au petit matin, alors que la Grande Armée entamait la terrible retraite de Russie, quelques hommes, exhibant un faux sénatus-consulte annonçant la mort de l'Empereur sous les murs de Moscou et la formation d'un gouvernement provisoire, prenaient le contrôle de la 10^e cohorte de la Garde nationale et du 1^{er} bataillon de la garde municipale parisienne. À la tête de ces troupes, ils procédèrent aux arrestations de Savary, le ministre de la Police, et de Pasquier, le préfet de Police, qu'ils remplacèrent par des complices et occupèrent l'Hôtel de Ville, siège de la préfecture départementale. Frochot, le préfet de la Seine, sans doute flatté de voir que le Sénat l'avait intégré au gouvernement provisoire, s'activa même pour préparer la première réunion de celui-ci. En revanche, le général Hulin, gouverneur militaire de Paris, et ses officiers d'État-major, Doucet et Laborde, ne se laissèrent pas abuser par les conjurés. C'en était fini de la conspiration et les principaux membres furent arrêtés avant que bon nombre de parisiens se fussent rendu compte de quelque chose.

Dans *La Conspiration du général Malet*, Thierry Lentz ne s'attache pas seulement à décrire le déroulement de cette rocambolesque tentative de coup d'État, il s'intéresse longuement à ses origines, à sa préparation, et évidemment à la personne de celui qui dirigeait cette manœuvre pour le moins téméraire : Claude-François Malet, un général de brigade mis à la retraite anticipée en 1808 pour s'être livré à divers trafics alors qu'il servait en Italie. Cet ancien noble franc-comtois, ayant servi comme officier de la Maison du roi, et dont le frère émigra aux premières heures de la Révolution, accueillit favorablement la Révolution. D'abord modéré, proche des frères Lameth qui lui permirent de réintégrer l'armée, il se radicalise progressivement jusqu'à épouser la cause jacobine. Malet se pique alors de politique : élu à Dôle comme député au Conseil des Cinq-Cents, son élection est invalidée à la suite du coup de force du 28 floréal an VI. Cet épisode, comme les vicissitudes d'une carrière militaire terne, suffit pour comprendre le ressentiment de cet ambitieux qui était persuadé d'avoir un destin national. Qu'on y ajoute cette certitude, partagée par de nombreux officiers républicains, que le coup d'État de Brumaire avait dévoyé la Révolution et on saisira mieux pourquoi, à partir de 1808, Malet n'eut qu'une seule obsession : renverser le tyran.

La conspiration de 1812 n'aurait jamais dû avoir lieu, et c'est une des idées force de l'ouvrage de Thierry Lentz que de montrer que Malet a su profiter des failles de la surveillance policière – ce qui permet de relativiser le mythe de l'efficacité de la police impériale. Car l'ex-général était loin d'être un novice en matière de complot. En 1808 déjà, il s'était lancé dans la préparation d'un premier coup d'État – qui servira d'ailleurs de matrice à celui de 1812 : l'idée, qu'il avait, semble-t-il, prise au général Servan, ancien ministre de la Guerre girondin, était déjà de proclamer la déchéance de l'Empereur par le Sénat et la formation d'un gouvernement provisoire. Le complot de 1808 fut rapidement éventé, Malet arrêté et interné sans jugement en tant que prisonnier d'État à La Force puis à Sainte-Pélagie et enfin à la maison de Santé du docteur Dubuisson. C'est là, profitant d'un régime carcéral plutôt clément, qu'il prépare son nouveau coup. Il s'y lie avec d'autres internés dont l'abbé Lafon, un activiste royaliste qui deviendra son bras droit, et il reçoit de nombreux visiteurs ; quant à sa femme Denise, elle lui sert d'agent de liaison.

La conspiration déjouée, la machine policière et judiciaire se mit rapidement en branle. Plus d'un millier de personnes furent interrogées et de nombreuses enquêtes furent ouvertes sur des officiers en froid avec le régime, comme le maréchal Brune. Des personnes

sans rapport avec la conspiration de Malet furent emprisonnées sans jugement, certaines pour quelques semaines, d'autres jusqu'à la fin de l'Empire. Quant à Malet et ses complices, ils avaient été jugés par une commission militaire dès le 28 février : 15 condamnations à mort avaient été prononcées dont 13 furent exécutées – l'abbé Lafon, grâce à l'appui des réseaux royalistes, fut le seul à passer entre les mailles du filet policier. Mais la répression toucha également les troupes qui s'étaient compromises en suivant les conjurés. Les hommes du 1^{er} bataillon de la garde municipale et de la 10^e cohorte de la Garde nationale furent incorporés aux troupes de ligne, l'Empereur n'ayant pas supporté notamment la joie manifestée par certains soldats à l'annonce de sa mort.

Napoléon, justement, qui fut informé de la tentative de coup d'État le 6 novembre, la prit suffisamment au sérieux pour précipiter son retour en France. Il se devait de revenir immédiatement pour faire taire les rumeurs qui commençaient à se diffuser au sujet du désastre russe, et plus encore pour reprendre la main à Paris. D'emblée il avait compris que si cette conspiration n'avait pas fait vaciller le régime, elle en avait mis à nu la principale faiblesse : la légitimité impériale. Car personne n'avait songé, à l'annonce de sa mort, à proclamer le roi de Rome Empereur ; au contraire, Frochot, comme les officiers du 1^{er} bataillon de la garde municipale et de la 10^e cohorte de la Garde nationale avaient trouvé tout naturel que le Sénat prépare la transition vers un nouveau régime. Napoléon, ayant conscience que la légitimité de l'Empire résidait uniquement en sa personne, s'empressa d'organiser un conseil de régence. Il aurait également voulu faire couronner le roi de Rome ainsi que transformer le Sénat, dont il se méfiait toujours, même s'il l'avait considérablement épuré, en une véritable Chambre des pairs dévouée au régime ; il n'en eut pas le temps.

Finalement, on peut dire avec Thierry Lentz que le véritable coup de génie de Malet est d'avoir eu la prémonition que la légitimité impériale ne tenait qu'à la personne de l'Empereur et d'avoir senti que le Sénat était le véritable maillon faible des institutions du régime napoléonien. En 1814, Talleyrand donnera raison à Malet en faisant proclamer la déchéance impériale et la restauration des Bourbons par le Sénat. Cependant Malet n'est pas seulement resté dans l'histoire grâce à cette intuition géniale. Sa postérité, il la doit d'abord au fait que sa conspiration a été vue comme un révélateur, parmi d'autres certes (difficultés économiques, conflit avec le Pape, désastre de Russie), sinon du déclin, du moins des difficultés du système napoléonien ; il la doit aussi à ce que l'historiographie et la littérature républicaine et monarchiste l'ont érigé en véritable héros dès la Restauration.

Car Thierry Lentz, et c'est là un des points essentiels de l'enquête minutieuse à laquelle il s'est livré, démonte les mythes Malet, que ce soit celui forgé par la propagande royaliste qui a tout fait pour le récupérer, ou bien celui du complot d'une société secrète républicaine, les Philadelphes, dont Malet aurait été le bras armé. En cassant cette légende créée par Charles Nodier, ce « polygraphe affabulateur, quoique talentueux » (pour reprendre les mots de l'auteur) qui a transformé le général comploteur en véritable héros romantique, mais en réfutant également la thèse de la folie – forgée par le régime au lendemain du coup de force et reprise par une partie de l'historiographie traditionnelle –, Thierry Lentz nous donne à voir le vrai visage de Claude-François Malet ainsi que le caractère artisanal de cette conspiration qui ne pouvait qu'échouer. Romantique, Malet l'était d'une certaine manière, puisqu'il croyait qu'il suffisait de proclamer la mort du tyran pour que tous les bons républicains se réveillent et que la République soit restaurée ; ce qu'il n'avait pas deviné – pas plus que le régime qui persécuta les milieux républicains plus que les royalistes



– c'est que sa tentative profiterait un jour au « parti » royaliste qui était mieux structuré que la nébuleuse républicaine à laquelle il appartenait.

Philippe CATROS

Michel ROUCAUD et François HOUDECEK (éd.), **Du Niémen à la Bérézina, Lettres et témoignages de soldats français sur la campagne de Russie**, Préfaces du général Olivier PAULUS et de Thierry LENTZ, Vincennes, Service historique de la défense, 2012, 224 p., ISBN 978-2-11-129053-2.

Bicentenaire oblige, passée la vague de publications individuelles traitant de la campagne de Russie prise au sens large (on ne citera pas ici les fructueux travaux de Marie-Pierre Rey, Jacques-Olivier Boudon et Dominic Lieven), l'heure est désormais aux sorties d'ouvrages plus spécifiques et également plus collectifs (par exemple, les actes du colloque des 4 et 5 avril 2012 publiés sous le titre : *1812, la campagne de Russie, histoire et postérités*). *Du Niémen à la Bérézina, Lettres et témoignages de soldats français sur la campagne de Russie* en fait partie. Il s'agit d'une édition critique, publiée par le Service historique de la défense, qui a mobilisé pour sa réalisation deux équipes d'historiens patronnées (la double préface est d'eux) par respectivement le général Olivier Paulus, chef du Service historique de la Défense, et Thierry Lentz, directeur de la Fondation Napoléon. D'un côté on trouve logiquement l'équipe du Service historique. Michel Roucaud, archiviste au centre historique des archives du SHD, en a été le moteur : c'est lui qui a sélectionné et transcrit les textes, rédigé la partie institutionnelle de l'introduction, présenté les témoignages et participé à la constitution de l'appareil critique. Thierry Sarmant, présentement conservateur au Musée Carnavalet, et Alain Guéna, ont collaboré à la rédaction des notes biographiques et topographiques. De l'autre, l'équipe de la Fondation Napoléon n'a pas été en reste : François Houdecek, fort de son expérience dans la direction de l'édition de la *Correspondance de Napoléon* s'est chargé du reste de l'introduction, a participé à la constitution des notes topographiques et biographiques et a réalisé l'index. Quant à Chantal Prévot, bibliothécaire de la Fondation Napoléon, elle a réalisé l'orientation bibliographique. Si l'édition critique est un travail d'horlogerie, on se rend bien compte qu'avec un tel collectif, l'horloger avait à sa disposition des pièces de première qualité. Passée la préface, reste donc à démontrer que ce sont les meilleures pièces qui font les meilleurs engrenages.

L'étude est menée avec méthode sur cinq parties, sans compter l'introduction, l'orientation bibliographique, les notices bibliographiques, les cartes et l'index des noms de personnes. La partie institutionnelle de l'introduction attire avant tout l'attention sur l'originalité des fonds d'où sont tirés les cinq témoignages de l'édition. Il s'agit d'une sous-série complémentaire des fonds privés GR 1K, la sous-série GR 1KT, où sont conservés les témoignages de soldats, sous forme de mémoire ou de correspondance. S'ensuit une quarantaine de pages résumant la campagne de Russie, de ses origines à son dénouement. L'exercice double de présentation et de résumé auquel s'est employé Houdecek aurait pu s'avérer fastidieux. Bien au contraire, il se révèle être l'un des points forts de cette édition critique. En effet, l'auteur y réalise de main de maître la synthèse la plus récente, et peut-être la plus pertinente à ce jour, de cette campagne ; n'oubliant pas d'y ajouter, d'ailleurs la plus-value de considérations novatrices sur les effectifs et les pertes de la Garde Impériale, tirées des états de situation de la Grande Armée. Le reste de l'appareil critique (orientation bibliographique, notices biographiques, notices topographiques, index des noms

de personnes) vient d'ailleurs appuyer le bon départ réalisé avec l'introduction. Toutefois, on peut déplorer que les cartes de la campagne de Russie soient trop chargées en information pour que le lecteur néophyte puisse y comprendre le sens des différents mouvements, mais trop générales pour qu'on puisse, par exemple, suivre le parcours personnel de chacun des cinq témoins de cette édition. Les notices topographiques proposant un très sérieux travail de spatialisation, on peut regretter qu'à partir de celui-ci, il n'ait pas été possible de fournir une carte de chacun des itinéraires individuels relatés.

La première chose dont on se rend compte quand on en vient aux textes eux-mêmes, c'est que le sous-titre de l'ouvrage *Lettres et témoignages de soldats français sur la campagne de Russie* peut tromper, car il doit être compris au sens archivistique (un témoignage est un récit fait après les événements, donc, de fait, une reconstruction). On pourrait s'attendre, en effet, avec un tel titre, à parcourir cinq correspondances ou journaux personnels écrits pendant la campagne et par conséquent d'avoir sous les yeux des récits aussi purs que vrais de la campagne de Russie. Ça n'est pas le cas, sauf pour la première partie : *Lettres du Capitaine Auguste Mosneron Dupin* et la cinquième (voir plus loin). L'intérêt de cette édition ne réside donc pas dans des témoignages écrits exclusivement au jour le jour. Pour cela il faudra attendre la parution d'une édition critique, issue de cette même sous-série, basée seulement sur des lettres de soldats envoyées pendant la campagne de Russie. Quel fut donc le parti pris des auteurs ? Il semble qu'ils aient voulu montrer, dans une sorte de crescendo, comment le témoignage humain pouvait évoluer, dans la forme comme dans le fond, à mesure que celui-ci était éloigné des événements. Tout d'abord, la première partie, déjà citée, consiste en une correspondance. On est au plus près des événements, on en ressent le trouble, tout comme on perçoit que l'auteur des lettres s'autocensure. La dernière lettre, datée du 5 février 1813, est remise directement par des officiers « sûrs » retournant directement en France : elle est l'occasion pour l'auteur, soulagé du poids de la censure, de s'y épancher sur le désastre de 1812, alors presque ignoré en France. Les deux témoignages suivants, *Souvenirs du grognard Nicolas Nottat* et *Souvenirs du capitaine Jean Eymard*, sont des reconstructions *a posteriori*, mais cependant, vraisemblablement couchées sur papier au retour en France, ou peu de temps après. Pour preuve, les auteurs se souviennent avec précision, mais à l'évidence sans aucune note, en faisant moult erreurs de dates, de leurs mouvements et de leurs péripéties. Les trois parties précédentes (totalisant ensemble seulement 44 pages) sont ensuite écrasées par l'*Extrait des mémoires du général Joseph Punit de Monfort* (il faut à cet égard rectifier la coquille typographique sur son nom) de presque cent pages. Cette quatrième partie peut être considérée comme l'antithèse des trois parties précédentes, tellement il est évident que le général s'est servi de notes, a effectué des recherches, et a écrit de telle sorte qu'il ne puisse froisser ses collègues encore en service, dans des mémoires certainement destinés à une publication qui n'eût jamais lieu. De Monfort, malgré tout, a produit une relation inédite pour un officier supérieur de cette campagne. On remarquera tout particulièrement son témoignage absolument novateur sur l'attitude de Napoléon à la Moskova. Ségur l'avait décrit apathique, malade et assis toute la journée ; Gourgaud l'avait décrit alerte, actif et prompt à se rendre sur la ligne de front. Monfort, lui, nous explique qu'en fait, Napoléon a passé la journée... allongé sur une peau d'ours ! La cinquième partie, courte, *Relation de la captivité du capitaine Auguste-Henry Devina* vient faire la synthèse entre lettre et récit, puisque l'auteur a écrit à son frère depuis la Russie, pendant l'année 1813, pour lui décrire les conditions de son emprisonnement.

Finalement, c'est un panel d'échantillons de nature et de formes différentes qu'on voulu présenter les auteurs. En brassant aussi large, ils se sont donc inscrits dans une



démarche commémorative (bicentenaire de 1812), tout en produisant des documents inédits avec un appareil critique de grande qualité.

Bernard GAINOT et Jean-Charles GENDRE

Alain BECCHIA, **Modernités de l'Ancien Régime (1750-1789)**, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, 501 p., ISBN 978-2-7535-2037-0, 22 €.

Sous ce titre très efficace, les lecteurs trouveront une histoire de la France et des Français dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Comme l'indique l'auteure, professeur d'histoire moderne à l'université de Savoie, l'ouvrage résume plusieurs années d'enseignement. On cherchera en vain une lecture inédite de ce presque demi-siècle ; on appréciera en revanche l'effort de synthèse qui permet d'apparenter ce livre à un manuel. Structuré en trois grandes parties (« démographie et économie » ; « effervescences intellectuelles » ; « échecs des tentatives de réformes »), Alain Becchia présente clairement les connaissances à partir des grandes thèses classiques ou de travaux plus récents sur la période. L'auteur est spécialiste de l'histoire économique et technique, peut-être moins d'histoire politique, mais il catalogue un grand nombre de données exsudées par des historiens spécialistes de l'histoire intellectuelle et culturelle.

Dans la mesure où il souhaite insister sur les innovations, il convient de se demander pourquoi le propos commence en 1750, en mettant de côté la Régence qui fut un laboratoire d'idées et de réformes remarquables. La décennie médiane du siècle n'est pas si déterminante en effet, ni pour saisir l'élan démographique des Français, ni pour comprendre l'essor du commerce colonial, ni même pour apprécier l'effervescence intellectuelle et culturelle qui bouillonne déjà dans les cercles critiques de la fin du règne de Louis XIV. « La nouvelle façon de penser », si tant est qu'elle existât, ne devait-elle pas encore beaucoup dans cette deuxième moitié du XVIII^e siècle à Pierre Bayle ? Laissons toutefois de côté ce long et cohérent XVIII^e siècle étalé sur 1680-1780 pour une durée plus courte centrée sur les dernières générations d'auteurs, de savants et d'administrateurs.

Cette question des termes chronologiques de l'étude n'est pas anodine. Elle renvoie à l'intention du livre qui est de relever le paradoxe d'une Révolution qui a réalisé les projets élaborés dans les dernières décennies de l'Ancien Régime. Alain Becchia ne souhaite pas « réhabiliter à tout prix la royauté », mais « en reconsidérer l'action avec davantage d'objectivité et surtout accepter l'évidence des faits ». Mais précisément : les faits avaient-ils besoin d'être rappelés ? Si l'on s'en tient à la génération Lavoisier — car c'est ici affaire de génération —, on observe une République des sciences en plein travail. Elle se densifie, s'élargit, s'autonomise, mais reste partie liée au pouvoir qui la finance. Certains de ses représentants furent victimes du renversement de régime, sans que cela ne brisât pour autant la portée des travaux entrepris et réalisés plus tard.

De même, en passant de l'innovation technique à l'innovation politique, l'auteur mêle les champs d'analyse, mais ne convainc pas pour autant sur la réalité du paradoxe. Concernant les réformes de l'État présentées dans la troisième partie — réforme de l'armée, statuts des minorités, réforme de l'enseignement, de la justice, des assemblées, de la fiscalité... selon une classification particulière : « réformes amorcées » et « réformes entravées » —, elles relèvent en grande partie d'une science administrative, science « royale » de l'État qui, à l'instar des autres sciences et de leurs produits — « les innovations » —, conquerrait aussi sa part d'autonomie. Point de paradoxe donc, dans cette histoire qui met en scène

des administrateurs éclairés, des experts dont les travaux seront repris ultérieurement. Ils ont mis en chantier des réformes, poussés par la nécessité, contraints d'abandonner bien souvent quand la guerre changeait l'ordre des priorités, parfois audacieux, parfois timorés. Tout est affaire de focale. Si l'on juge les réformateurs des finances à l'aune des essais de la Régence, on les trouvera plutôt timides. Que dire des assemblées provinciales de Necker, simple lestage représentatif des intendants ? Ainsi, Alain Becchia livre un ensemble de données sur les modernités de l'Ancien Régime en justifiant mal à propos cette remarquable étude : en définissant le concept de modernité, peut-être serait-il remonté bien en amont, au moment de la crise de la conscience européenne, peut-être même se serait-il perdu dans le Moyen-Âge, à la genèse de la bourgeoisie, du capitalisme et de l'État moderne.

Marie-Laure LEGAY

Biancamaria FONTANA, **Du boudoir à la Révolution. Laclos & Les Liaisons dangereuses dans leur siècle**, Marseille, Agone, (Banc d'essais), 2013, 224 p., ISBN 978-2-7489-0177-1, 20 €.

En rééditant et en augmentant un livre déjà publié en 1996 sous le titre *La politique de Laclos* paru alors aux éditions Kimé, Agone met à nouveau à la disposition des lecteurs français une analyse proposée par une spécialiste des idées politiques qui lit le célèbre roman de Laclos dans une perspective culturaliste. Il s'agit de comprendre l'œuvre en la référant aux schémas mentaux de l'époque pour sortir des lectures insistant sur les intentions moralisatrices ou licencieuses de l'auteur. La réédition est expliquée dans la postface qui veut rendre compte de l'attrait pour cette œuvre aujourd'hui, dans notre société fascinée par Versailles et Marie-Antoinette, marquée par les inégalités sociales considérables, et qui se voit en miroir dans les transpositions cinématographiques du roman. La liberté du ton de l'auteur est réelle et son ambition est de faire réfléchir sur ce livre tous les lecteurs potentiels, qu'ils soient connaisseurs ou ignorants de l'histoire du XVIII^e siècle et des théories littéraires.

En croisant la vie personnelle, professionnelle et politique de Laclos avec les citations de l'œuvre, l'auteur insiste ainsi sur les mécanismes de construction du livre. Laclos, militaire déçu mais fidèle à ses engagements et mourant de son obéissance en Italie, condamne avec une logique toute cartésienne la soumission ordinaire des femmes du XVIII^e siècle sans pour autant proposer d'autres pistes que d'exercer ses responsabilités éthiques et d'améliorer la conscience de soi, de cultiver la vertu. Les limites de la culture collective auraient ainsi empêché la résolution des tensions créées par les nouvelles conditions offertes aux hommes et aux femmes dans leurs relations. Les liaisons dangereuses seraient à voir ainsi comme une lecture inspirée de Rousseau de la société du XVIII^e siècle, en refusant les interprétations libertines d'un Louvet ou provocatrices d'un Sade. Critique du monde de l'Ancien Régime, le roman était aussi une critique des tentations permissives qui s'installaient alors. Entre les tentations et les possibilités de les réaliser, le livre décrit la faillite inévitable. Le roman, intemporel et détaché de tout réalisme, met en scène des aspirations, des sentiments et des attitudes « révolutionnaires » avant la lettre, inspirés logiquement des contradictions rencontrées par Laclos au cours de son existence, qu'il transpose ainsi dans son livre. Le rapport à l'histoire est ainsi biaisé par la sensibilité de Laclos, donnant à cet ouvrage son caractère particulier, témoignage d'une époque, préfiguration des difficultés de la Révolution, réflexion intemporelle.



Le livre est stimulant et permet de sortir des catégories convenues sur les relations entre littérature et politique, fiction et réalité. Il ne faut pas lui demander plus. L'absence de remise à jour, marquée notamment par l'ignorance de la biographie consacrée à Laclos par Jean-Paul Bertaud, comme de la discussion des historiens de la France monarchique et révolutionnaire en signalent les limites. La rapidité de la pensée s'accompagne aussi d'une rapidité d'édition qui laisse des coquilles. Mais reste qu'il y a matière à inspiration et à la reprise de ce dossier autour d'un personnage énigmatique, romancier occasionnel, militaire consciencieux et politique malheureux.

Jean-Clément MARTIN